

ASSEMBLEE GENERALE

DIXIEME SESSION

Documents officiels



Vendredi 23 septembre 1955,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Page
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	39
Discours de M. Casey (Australie), de M. Belaúnde (Pérou) et de M. Molotov (Union des Républiques socialistes soviétiques)	

Président: M. José MAZA (Chili).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. CASEY (AUSTRALIE), DE M. BELAÚNDE (PÉROU) ET DE M. MOLOTOV (UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES)

1. M. CASEY (Australie) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais dire à quel point la délégation australienne est heureuse de l'élection de M. Maza aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Nous tenons à l'en féliciter chaleureusement et l'assurons de toute notre coopération dans la direction des travaux de cette session, qui, je l'espère, s'effectueront dans le calme. Je voudrais en outre exprimer toute notre reconnaissance à son distingué prédécesseur, M. van Kleffens, des Pays-Bas, qui a, l'année dernière ici même et plus récemment à San-Francisco, présidé nos délibérations avec tant de patience et de compétence.

2. Lorsque j'ai pris la parole, l'année dernière, devant cette assemblée [479^{ème} séance], j'ai parlé d'un certain nombre d'événements qui, dans diverses parties du monde, semblaient autoriser l'optimisme. Pris isolément, ces événements ne présentaient pas une importance particulière, mais considérés dans leur ensemble, ils paraissaient à l'époque contenir la promesse d'une évolution graduelle vers le mieux.

3. Cette année, je préférerais examiner la situation internationale de la manière inverse; au lieu d'ajouter les uns aux autres des événements plus ou moins isolés et d'essayer de mesurer l'influence qu'ils ont eue sur le climat international dans son ensemble, je crois que nous devrions plutôt examiner le grand changement qui semble s'être produit dans l'atmosphère politique du monde et chercher à évaluer l'influence que ce changement a eue et aura sur les divers problèmes et les diverses situations dont nous avons à nous occuper.

4. Ce grand changement dans l'atmosphère internationale s'est produit au début de l'année et il est apparu pleinement lors de la Conférence que les chefs de gouvernement ont tenue à Genève au mois de juillet. Depuis cette réunion historique, on a beaucoup écrit et beaucoup dit sur ce qui y a été fait. Je pense,

pour ma part, que le plus important, dans la Conférence de Genève, c'est qu'elle ait eu lieu.

5. Comme beaucoup d'autres, j'attache une grande valeur aux contacts personnels; rien ne les remplace, même dans cette ère de communications mondiales presque instantanées. Il est impossible d'exprimer sa personnalité, sa conviction, sa sincérité dans un télégramme, ni par aucun autre moyen de communication existant ou à découvrir. Il est impossible de se faire des amis par procuration ou à distance, quelle que soit la perfection des moyens de communication utilisés. Je voudrais souvent me convaincre de l'inverse, car cela m'épargnerait beaucoup de voyages bien pénibles. En se rendant à Genève, en établissant des contacts personnels et en supprimant ainsi certaines des animosités et des méfiances dont les affaires internationales étaient empreintes depuis tant d'années, les chefs de gouvernement nous ont rendu à tous un immense service.

6. Mais le baromètre n'est pas encore au beau fixe. N'oublions pas que la Conférence de Genève n'a résolu aucun problème. Ce n'était d'ailleurs pas son objet; elle avait pour objet d'ouvrir la voie à des solutions. Néanmoins, les contacts de Genève sont importants et significatifs; et nous pouvons espérer que, grâce à eux, il sera possible d'élaborer des méthodes de coopération pratiques en vue de résoudre certains problèmes et d'aplanir certaines difficultés d'ordre international. Quel que soit le degré de réalisme et de sens pratique que nous prétendons avoir, gardons-nous d'adopter, dans cet intervalle entre les réunions de Genève, une attitude de scepticisme. Attendons avec espoir la réunion des ministres des affaires étrangères, qui aura lieu à Genève le mois prochain. Nous verrons alors si l'esprit de Genève est bien ce que le monde a espéré et ce pour quoi il a prié. Si ce n'est pas le cas, les peuples sauront qui blâmer.

7. Le problème particulier le plus important est celui de l'Allemagne. L'Europe — et par conséquent le monde — ne connaîtra pas vraiment la stabilité et la paix tant que l'Allemagne restera divisée. Les tensions qui accompagnent nécessairement cette division excluent la confiance, sans laquelle le désarmement ne sera qu'un mythe. Les horreurs de la guerre atomique sont liées à cette question de la réunification du peuple allemand plus qu'à toute autre question politique. Les négociations sur l'Allemagne révéleront le degré de sincérité des nouveaux chefs du Gouvernement soviétique. Les conditions auxquelles ils consentiront à examiner le problème de la réunification de l'Allemagne seront la pierre de touche.

8. Ce disant, je n'oublie pas un seul instant que l'Autriche a été libérée cette année. Nous avons, avec le reste du monde, accueilli avec satisfaction les heureux résultats de la visite du chancelier Raab à Moscou. Mais les conditions selon lesquelles l'Autriche a

été libérée doivent-elles servir de modèle pour l'Allemagne ? S'il en était ainsi, ne créerait-on pas un vide dangereux pour l'Europe occidentale, pour la région de l'Atlantique et donc pour la plus grande partie du monde ? Peut-on alors s'attendre à voir les hommes d'Etat des puissances occidentales accepter pareilles conditions ?

9. La question allemande demeure l'une des principales causes de tension et de méfiance. On ne peut neutraliser le pouvoir et l'influence d'un grand peuple qui a prouvé qu'une dizaine d'années lui suffisaient pour se relever des ruines de la défaite et reprendre une place importante dans le monde. A mon avis, bien que pleinement consciente de sa puissance industrielle et politique sans cesse croissante, l'Allemagne occidentale est décidée à mettre cette puissance au service du bien.

10. En offrant une chance de réunification à l'Allemagne au moyen d'élections vraiment libres dans tout le pays, on donnerait le genre de preuve que les hommes réalistes réclament avant d'affirmer que l'esprit de Genève est appelé à durer. Cette preuve, la Conférence des ministres des affaires étrangères nous la donnera-t-elle le mois prochain ? La nouvelle attitude de Moscou signifie-t-elle que la politique soviétique est vraiment une politique de paix, qu'elle vise vraiment à libérer l'humanité de la terreur et de l'horreur d'une guerre atomique ? Ou bien masque-t-elle une tactique de bonne volonté factice destinée à endormir les craintes des peuples de l'Occident et à priver les dirigeants occidentaux de l'appui de leurs populations ? Les nouveaux entretiens des quatre Grands fourniront les réponses à ces questions, et le signe le plus évident sera l'attitude de Moscou à l'égard de l'Allemagne.

11. La question de la bombe à l'hydrogène a été la plus sinistre de toutes celles qui ont occupé l'esprit des hommes au cours de l'année écoulée. Certains peuvent penser qu'en mettant les choses au pire, les très grandes puissances seraient les seules à se détruire au moyen de cette arme, et que le reste du monde serait à l'abri. On pourrait donc en conclure que le contrôle de la bombe à l'hydrogène relève surtout, et peut-être même exclusivement, des grandes puissances.

12. L'Australie ne peut admettre ce raisonnement. Nous sommes persuadés que l'existence de ces armes d'apocalypse nous concerne tous, les plus petites puissances à peine moins que les grandes. Il va de soi que les grandes puissances doivent prendre l'initiative du contrôle de ces armes terribles, mais nous devons tous porter à la question un intérêt soutenu et constant et faire tout notre possible pour seconder les efforts entrepris sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies afin de mettre au point une réglementation. C'est pourquoi l'Australie suit tous ces efforts avec le plus grand intérêt. Nous savons que les grandes puissances peuvent à l'heure actuelle se détruire l'une l'autre, et peut-être même détruire avec elles toute l'humanité. C'est pourquoi nous attachons la plus haute importance aux travaux de la Commission du désarmement et de son sous-comité.

13. La recherche du moyen de contrôler les armes atomiques tout en réduisant les forces armées de type classique sera peut-être longue et difficile. Tout, dans cette question qui nous intéresse tous au plus haut point, repose sur la confiance, et la confiance, nous

ne l'ignorons pas, est bien loin d'avoir été restaurée ; elle ne le sera pas tant que l'intégrité n'aura pas elle-même été rétablie, et rien ne peut être substitué à l'intégrité.

14. A cet égard aussi, il devrait être possible de faire passer dans la pratique l'esprit de Genève. Nous croyons que l'on peut concilier la proposition hardie et pleine d'imagination que le président Eisenhower a faite à Genève en vue d'échanges de renseignements et d'inspections réciproques et la position adoptée au début de l'année par le Gouvernement de l'Union soviétique. Nous devons également tous étudier avec le plus grand soin le plan proposé à Genève par les Gouvernements britannique et français. Quant à nous, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter ce rapprochement des points de vue et encourager la confiance qui est si importante dans toutes les phases de cette entreprise.

15. J'ai déjà dit qu'il fallait créer un climat de plus grande confiance mutuelle avant de pouvoir garantir la sécurité de toutes les nations. J'ai mentionné que les dirigeants communistes devraient faire, à cette fin, des gestes immédiats, comme l'acceptation de la réunification de l'Allemagne, qui feraient beaucoup pour créer les conditions indispensables à l'instauration de nouvelles relations internationales. Mais, derrière ces grandes décisions politiques se trouve un ensemble complet de relations purement humaines qui, je l'espère, auront la possibilité de se transformer en contacts fructueux et durables entre ce qu'il est convenu d'appeler le monde oriental et le monde occidental. Je parle non seulement des contacts entre les spécialistes des questions techniques telles que l'énergie atomique, l'agriculture et la santé, mais aussi des contacts entre les simples citoyens qui pourraient alors se rendre dans tous les pays, voir ce qui les intéresse et parler à qui bon leur semble.

16. Qu'advient-il après l'unification de l'Allemagne ? Constaterons-nous seulement que le rideau de fer a reculé de quelques centimètres sur la carte ? Cette frontière de la méfiance et de la crainte va-t-elle persister ? S'il en était ainsi, de grands dangers nous attendraient encore. Tant que les simples citoyens ne pourront pas aller et venir pour satisfaire une curiosité légitime et innocente, tant que l'on ne pourra pas aller voir par soi-même ce qui se passe des deux côtés de la frontière, la confiance et la sécurité ne seront pas solidement assises.

17. Je ne voudrais pas surestimer l'importance de ces échanges. Mais je ne crois pas qu'il suffise d'augmenter les échanges et les contacts culturels, scientifiques et techniques avec les peuples de l'Union soviétique et des autres pays de l'Europe orientale, et j'aimerais que l'on s'occupe de développer progressivement les rapports entre les simples citoyens qui n'ont d'autre but que de se mieux connaître les uns les autres. Il y aurait là un moyen d'élargir et de diffuser considérablement l'esprit de Genève.

18. Il est de la plus haute importance que tous les peuples se connaissent parfaitement les uns les autres et que cette connaissance repose sur des faits et sur la vérité. Malheureusement, nous ne l'ignorons pas, les peuples des pays communistes n'ont pas le moyen de savoir ce qui se passe réellement dans le reste du monde. Ils sont complètement isolés et ne peuvent avoir de contacts avec les autres peuples. On les empêche délibérément d'apprendre ce qui se passe ail-

leurs en utilisant les moyens habituels de communication tels que la presse et la radio. Cet isolement des peuples de l'Union soviétique et des autres pays communistes est une grande menace pour la paix et j'espère de tout cœur que cet isolement sera atténué à la prochaine conférence de Genève et qu'il finira par disparaître.

19. La présente session de l'Assemblée générale peut assurément fournir à l'Union soviétique l'occasion de montrer ce qu'elle a réellement l'intention de faire dans certains des domaines que j'ai mentionnés. Bien des gens à travers le monde cherchent les moyens de vivre pacifiquement avec des pays dont le gouvernement s'inspire de principes différents des leurs.

20. Au cours des dernières années, le Gouvernement de l'Union soviétique a beaucoup parlé de la "coexistence pacifique", expression dont on peut dire qu'elle n'était pas dénuée à l'origine d'un sens équivoque, mais à laquelle nous voudrions voir bientôt donner un sens plus concret. En tout cas, quelles que soient les subtilités théoriques, il semble évident que dans les conditions actuelles nous devions coexister ou périr ensemble, vivre ensemble ou mourir ensemble. C'est sans doute la raison pour laquelle le sens consacré de l'expression "coexistence pacifique" qui en était venue, entre les deux guerres, à signifier "reculer pour mieux sauter", s'est transformé à partir de 1950 et désigné dorénavant des rapports de caractère plus constant, encore qu'assez stérile.

21. Pour ma part, je suis en faveur de la coexistence pacifique. Mais je ne veux pas dire par là que l'on doive se borner à reconnaître passivement qu'étant donné les armes modernes ce serait courir au suicide que de chercher à imposer son régime politique et social à autrui. Je veux parler de relations qui permettraient d'instaurer à tous les niveaux la compréhension et la confiance. La coexistence suppose la coopération, c'est une création continue, et elle ne doit pas camoufler une attitude passive.

22. Je n'ai aucune peine à imaginer que la coexistence pacifique puisse s'établir entre des pays dont les systèmes économiques sont différents, les uns fondés surtout sur l'entreprise privée et les autres sur un dirigisme plus ou moins poussé. Nous avons dépassé la période de l'histoire où les hommes ne pouvaient comprendre que deux régimes diamétralement opposés : celui de l'entreprise complètement libre et celui du socialisme intégral. Aujourd'hui, les divers pays se caractérisent par l'extrême variété de leur structure économique, qui recouvre divers dosages de dirigisme et d'initiative privée. Ces différences d'organisation reflètent dans certains cas des traditions politiques nationales et découlent parfois des données du développement économique.

23. Prétendre qu'une structure particulière, qu'il s'agisse du socialisme ou du capitalisme, doit s'imposer à l'ensemble du monde, c'est faire fi des enseignements de l'histoire et méconnaître ce qui se passe dans le monde moderne. Les pays qui ont des systèmes économiques assez différents peuvent certainement avoir intérêt à commercer les uns avec les autres et à recourir à divers modes de coopération économique, mais il faut pour cela que les deux parties acceptent de faire de la coexistence un principe politique et social, aussi bien qu'un principe économique, et que leur sincérité ne puisse donner lieu à aucun doute.

24. En tant que principe économique, la coexistence pacifique n'est pas une idée nouvelle; ce n'est guère plus qu'une nouvelle façon d'exprimer l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies. Le préambule de la Charte commence par ces mots : "Nous, peuples des Nations Unies, résolu... à pratiquer la tolérance, à vivre... dans un esprit de bon voisinage" et l'un des buts énoncés à l'Article premier de la Charte est le suivant : "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes...". C'est assurément là ce que signifie l'expression "coexistence pacifique".

25. Je crois pourtant que nous devons définir avec plus de précision ce que nous entendons par coexistence. Ce mot doit signifier qu'aucun pays ou groupe de pays n'essaiera par la force des armes de harceler ou de subjuguier un autre pays ou groupe de pays, Mais il faut aller plus loin — et c'est peut-être ce qu'il y a de plus important dans les circonstances actuelles — et dire que la coexistence doit signifier qu'aucun pays n'essaiera, par des moyens politiques ou autres, de saper la fidélité qu'un peuple d'un autre pays doit à son gouvernement. Telles sont là, à mon sens, les manifestations extérieures indispensables de la coexistence.

26. Pour nous, les pays non communistes ou démocratiques, il n'y a là aucune difficulté. Cette règle dicte déjà notre conduite. Mais de l'autre côté — dans les pays communistes — la cessation des efforts déployés pour provoquer la dissension et la subversion dans les autres pays exige que des décisions soient prises en haut lieu, à Moscou et à Pékin. Comme l'a montré tout dernièrement encore l'activité du représentant soviétique en Australie, il faudra modifier radicalement une politique dont les origines remontent très loin.

27. Si j'ai raison de penser que la Conférence de Genève a signifié que la menace d'une agression communiste a beaucoup diminué, je dois rappeler que, avant que la coexistence pacifique puisse réellement se traduire dans les faits, les gouvernements communistes doivent prendre des décisions qui mettront un terme aux menées subversives dont sont victimes des Etats avec lesquels les communistes prétendent maintenir des relations amicales.

28. Un autre aspect de cette question, qui n'est pas étranger à ce que je viens de dire, est que les peuples des pays communistes sont maintenus dans l'ignorance de ce qui se passe dans les grands pays démocratiques. Les observateurs du monde libre qui ont reçu l'autorisation de voyager récemment en Union soviétique et en Chine communiste s'accordent tous à dire que même les communistes intelligents et instruits acceptent sans hésitation le tableau extravagant qu'on leur fait de la vie dans les pays démocratiques.

29. Des Australiens qui ont voyagé dans les pays communistes m'ont raconté combien ils ont été déconcertés lorsque, parlant en Russie et en Chine avec des personnes d'une honnête moyenne, ils ont dû renoncer à ébranler par la force du raisonnement leurs idées fausses sur l'existence dans le monde occidental, et peut-être plus particulièrement en Australie. L'isolement de ces gens avait été si grand, on les avait si bien et si longtemps endoctrinés, que la grande majorité de la population des pays communistes — même les personnes cultivées — semblait con-

vaincue que les habitants de pays comme l'Australie étaient opprimés et pressurés, et qu'ils appelaient de tous leurs vœux l'instauration d'un régime communiste bienveillant pour mettre fin à leurs souffrances.

30. Nous devons tous nous préoccuper de cette situation parce que, si des centaines de millions de personnes ont une mauvaise opinion ou une opinion erronée de leurs voisins, on risque de les voir se lancer dans de dangereuses aventures de nature à déclencher une conflagration générale. La confiance et la paix ne peuvent être fondées que sur la compréhension et la tolérance entre nations, surtout entre voisins. Je ne crois pas que le maintien de la paix exige absolument l'uniformité des conceptions ou la conformité des idéologies. Mais la méfiance, et plus particulièrement la méfiance délibérément entretenue par les gouvernements, sape tous les éléments véritables de la coexistence. Il est inutile de parler de coexistence, si l'on se refuse à tenir compte des principes sur lesquels elle doit être fondée.

31. Je voudrais dire quelques mots de l'intérêt que l'Australie porte aux activités de l'Organisation dans le domaine du développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'Australie a la chance de posséder des ressources considérables en minéraux radio-actifs. C'est pourquoi nous nous réjouissons des efforts qui ont été déployés récemment sur le plan international en vue de mettre l'énergie atomique au service de l'humanité. Comme tant de ses voisins en Asie, l'Australie a grand besoin, pour assurer son développement, de sources d'énergie à bon marché.

32. Le Gouvernement australien tient à participer activement à l'œuvre accomplie à ces fins sur le plan international. Nous espérons qu'il sera bientôt possible, tant sur le plan de la discussion que sur celui de la pensée, de se consacrer essentiellement aux aspects constructifs de l'énergie atomique et non plus à ses aspects destructifs. L'Australie a participé, en y envoyant le plus grand nombre possible d'experts, à la Conférence de Genève sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous avons fait de notre mieux pour fournir notre part de la documentation et des études qui ont été échangées dans l'intérêt commun de tous les pays participants. Dans le même esprit, nous avons été heureux de collaborer avec d'autres pays à la rédaction d'un projet de statut pour l'Agence internationale de l'énergie atomique que l'on se propose de créer et qui, selon nous, constituerait un moyen pratique d'apporter à ceux qui en ont besoin des connaissances scientifiques sur l'énergie atomique.

33. Je dois dire également que l'Australie porte, elle aussi, un vif intérêt aux questions dont l'Assemblée générale s'occupera et qui concernent les effets des radiations nucléaires. Riche en matières premières susceptibles d'être transformées en énergie nucléaire et suffisamment vaste pour que l'on s'y livre à des expériences nucléaires de grande envergure, l'Australie s'intéresse donc directement à cette question, dont l'importance est clairement sentie par notre population.

34. Je voudrais maintenant exposer en peu de mots l'attitude de l'Australie à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, et notamment la position que mon pays, à l'heure actuelle, adopte à l'égard du Conseil de sécurité, auquel nous espérons beaucoup être bien-

tôt appelés à siéger. Nous nous targuons d'avoir, à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, une attitude réaliste. Peut-être me permettra-t-on de dire que nous ne nous attendons pas à ce que l'Organisation réussisse toujours à donner leur forme la plus achevée à la coopération et à la compréhension internationales; nous ne nous attendons pas davantage au contraire. Ce que nous avons essayé, et continuerons d'essayer, c'est de traiter les questions qui viennent devant l'Organisation en faisant appel au bon sens, en jugeant objectivement chaque question et en tenant compte de ce qui est possible, eu égard aux circonstances actuelles.

35. En notre qualité de pays du Commonwealth, nous espérons pouvoir apporter aux délibérations du Conseil de sécurité un peu de l'expérience particulière que nous partageons avec les autres pays du Commonwealth.

36. Le Commonwealth occupe aujourd'hui une situation exceptionnelle dans les affaires mondiales, car il est composé d'un groupe de nations indépendantes et autonomes, qui sont liées les unes aux autres en une association volontaire fondée sur l'amitié et des traditions communes. Le Royaume-Uni, en qui l'on peut voir le membre fondateur du Commonwealth, a acquis une expérience unique en s'acquittant de la tâche difficile qui consiste à faire l'éducation et à diriger le développement de pays jusqu'à ce que ceux-ci soient eux-mêmes en mesure d'assurer la direction de leurs affaires et de décider de leur destin. C'est un grand hommage qui a été rendu au Royaume-Uni lorsque tant de ces pays parvenus à l'indépendance ont choisi de demeurer dans l'association du Commonwealth, et lorsque les liens d'amitié et de compréhension mutuelle entre tous ces pays — qu'ils soient, ou non, restés membres du Commonwealth — sont devenus encore plus étroits qu'ils ne l'étaient avant qu'ils ne parviennent à l'autonomie. Le Commonwealth, en tant qu'organisme vivant en pleine évolution, peut être considéré comme un vaste réservoir d'expérience, non seulement dans le domaine du gouvernement démocratique, mais aussi dans celui de la coopération entre les peuples se trouvant à des stades de développement différents. Certes, tous les membres du Commonwealth ont contribué à l'accumulation de cette expérience, mais c'est avant tout au Royaume-Uni qu'il convient de rendre hommage pour la sagesse et la compréhension avec lesquelles son gouvernement et son parlement se sont attachés à constituer ce Commonwealth de pays indépendants, également admis — qu'ils soient grands ou petits — à faire entendre leur voix et unis par des liens communs.

37. Bien entendu, l'heureuse influence exercée par le Royaume-Uni se fait sentir bien au-delà des frontières du Commonwealth ou même de l'ancien Empire britannique. En effet, beaucoup des principes constitutionnels et juridiques sur lesquels repose la structure du monde libre — tout comme, d'ailleurs, celle de l'Organisation des Nations Unies — ont été conçus, mis à l'épreuve et consacrés dans des institutions britanniques au cours des siècles derniers. Malgré les années difficiles qu'il a connues depuis la fin de la guerre, années pendant lesquelles il s'est efforcé de rétablir son économie, le Royaume-Uni n'a cessé de jouer un rôle important dans les affaires mondiales en faisant preuve des mêmes qualités de sagesse et de tolérance que nous, pays du Commonwealth, connaissons si bien. Nous n'ignorons pas qu'au cours de

la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, des problèmes qui touchent directement aux intérêts du Royaume-Uni seront évoqués. La délégation australienne est persuadée que ces problèmes seront examinés, du moins en ce qui concerne le Royaume-Uni, avec patience, justice et humanité. Il est dans l'ordre des choses que le Royaume-Uni, ne songe pas seulement à ses propres intérêts, au sens étroit de ce terme, mais aussi à ceux du Commonwealth et même à ceux de la collectivité mondiale tout entière.

38. Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse accomplir son œuvre avec un maximum d'efficacité, elle doit grouper le plus grand nombre possible de nations du monde qui remplissent les conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation. Plus le nombre de ses membres sera élevé, plus les décisions et les initiatives qui seront prises en son nom auront de poids. J'espère et je pense que nous pourrions nous rapprocher cette année de la solution de ce problème, et je souhaite entendre le représentant de l'Union soviétique déclarer que son gouvernement est maintenant disposé, lui aussi, à ouvrir les portes de l'Organisation. Pour sa part, l'Australie a toujours soutenu que, pour obtenir vraiment des résultats, l'Organisation des Nations Unies doit avoir une composition qui soit la plus représentative possible des nations du monde. Point n'est besoin de vous rappeler qu'en tant qu'Etats Membres, nous sommes convenus que l'Organisation devait grouper tous les pays du monde.

39. Compte tenu de l'amélioration des rapports entre les grandes puissances, nous serions très heureux de voir l'Assemblée et le Conseil de sécurité décider d'admettre un nombre important des candidats actuels. Au cours de la présente session, la délégation australienne a l'intention d'appuyer tout effort réaliste qui permettrait d'atteindre cet objectif. Bien entendu, ce que je viens de dire ne concerne pas la position de l'Australie, touchant la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies; en effet, à cet égard, l'Assemblée a déjà décidé, avec l'appui de l'Australie, d'ajourner à nouveau l'examen de cette question.

40. Il y a, sur la liste d'attente, un certain nombre de pays qui, sans aucun doute, pourraient efficacement aider l'Organisation des Nations Unies dans sa tâche et qui, d'ores et déjà, ont prouvé qu'ils acceptaient les principes qui sont la raison d'être de notre organisation.

41. Sans vouloir, à ce stade du débat, examiner le bien-fondé de chaque candidature, je voudrais cependant dire quelques mots du Japon, afin de préciser le sens de mes observations. Lorsque le Traité de paix avec le Japon, signé à San-Francisco, est entré en vigueur il y a environ trois ans et demi, non seulement il restait des problèmes à résoudre, mais aussi l'Australie éprouvait à l'égard du Japon une réserve bien compréhensible. Je suis heureux de dire qu'au cours des trois années et demie qui viennent de s'écouler, le règlement des questions en suspens qui n'étaient pas évoquées dans le Traité de paix a progressé de façon très satisfaisante et que, pour notre part, ayant fait preuve d'esprit pragmatique, nous avons réussi à améliorer sensiblement nos relations avec le Japon.

42. Entre-temps, le Japon a participé activement aux travaux des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, où son admission ne s'est heurtée à aucun obstacle, et s'est montré soucieux, voire impatient, de prendre sa place dans le nouveau système international. Le Japon a récemment été admis au Plan de Colombo et commence à participer à l'œuvre entreprise par les autres Etats parties. Il a également accepté de reconnaître l'autorité de la Cour internationale de Justice; placés devant une situation qui, en d'autres circonstances, aurait pu devenir un conflit difficile à régler — je veux parler de la pêche des perles dans des eaux contiguës à l'Australie — nos deux gouvernements ont décidé d'en référer, pour les problèmes juridiques, à la Cour internationale de Justice, tout en arrêtant un régime provisoire qui permet aux pêcheurs de perles japonais de poursuivre leur activité.

43. C'est en se fondant sur des éléments de ce genre, qui illustrent la politique et le comportement du Japon au cours des dernières années, et en tenant compte de l'amélioration des relations entre les deux pays, que l'Australie a récemment donné l'assurance au Japon qu'elle appuierait sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies, admission qui, nous l'espérons, aura lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

44. J'ose espérer qu'en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, on examinera les mérites de chaque candidat et l'on s'abstiendra d'introduire dans le débat des éléments qui n'ont aucun rapport avec la question. Il serait très difficile de défendre l'attitude — au demeurant tout à fait contraire à l'esprit de la Charte et à l'esprit de Genève — qui consisterait à exercer une pression sur certains Etats non membres, de façon à leur faire payer leur entrée par telle ou telle concession qui n'a rien à voir avec les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies.

45. Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la révision de la Charte. Nous avons entendu de nombreuses suggestions tendant à amender la Charte et à rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace. En Australie, ces problèmes ont fait l'objet d'études approfondies et de discussions prolongées, tant au sein du gouvernement que dans les organismes privés intéressés. De ces études et de ces débats, j'ai conclu que les imperfections qui se sont révélées dans l'Organisation au cours des 10 dernières années provenaient moins de sa constitution et du texte de la Charte que de désaccords fondamentaux entre les Membres, surtout entre les membres permanents du Conseil de sécurité.

46. Il n'est pas possible, selon nous, d'éliminer ces divergences d'intérêts en modifiant la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nous estimons qu'il ne serait pas sans danger de convoquer dans un proche avenir une conférence chargée de réviser la Charte, parce qu'il est peu probable que les amendements de fond reçoivent l'appui nécessaire, et que les débats qui s'engageraient à cette occasion risquent fort de donner lieu à des controverses stériles et de durcir les positions que chacun connaît déjà.

47. De toute façon, l'Article 108 de la Charte institue une procédure directe d'amendement, sans qu'il soit besoin de convoquer une conférence à cet effet, et, si un amendement s'impose d'urgence et rencontre

l'approbation générale, nous pouvons l'adopter et l'insérer dans la Charte au cours de nos travaux ordinaires. Si, par exemple, un grand nombre de nouveaux Membres sont admis à l'Organisation des Nations Unies, on jugera peut-être opportun d'apporter à la Charte certains amendements en vue, par exemple, d'augmenter le nombre des Etats représentés à certains organes, notamment au Conseil de sécurité.

48. Il me faut dire maintenant quelques mots sur un sujet qui n'aura pas — ma délégation l'espère — à être abordé à nouveau à la présente session de l'Assemblée. Je veux parler de la Nouvelle-Guinée occidentale. Jusqu'à présent, le Bureau n'a pas encore examiné la question de savoir si ce point serait inscrit à l'ordre du jour. J'ai demandé à participer aux débats quand le Bureau discutera l'inscription, et j'aurai ainsi l'occasion d'exposer le point de vue de ma délégation et de mon gouvernement. Dans ces conditions, je crois qu'il ne serait ni juste ni opportun que je fasse connaître dès maintenant ma position. Les idées du Gouvernement australien sont d'ailleurs bien connues des délégués qui ont assisté aux débats l'an dernier.

49. Je passe maintenant aux questions économiques et sociales. Au cours des trois dernières années, l'Australie a été membre du Conseil économique et social. Pour la deuxième fois, notre pays a siégé à cet organisme, et sir Douglas Copland, notre représentant, a eu l'honneur d'être élu cette année Président du Conseil.

50. Il est, à mon sens, important de préciser le sens des termes "développés" et "sous-développés", qui reviennent si souvent lorsqu'il est question de programmes économiques de l'Organisation des Nations Unies. Tout d'abord, on a tendance à mettre sur le même pied tous les pays "sous-développés", alors qu'en fait, cette expression recouvre une notion très complexe.

51. Si l'on prend, par exemple, le cas de mon propre pays, l'Australie, on peut dire que notre économie, dans certains domaines, est celle d'un pays développé; dans d'autres domaines, l'Australie est un pays sous-développé, en ce sens que pour maintenir son rythme de développement notre économie a besoin d'apports réguliers et substantiels de capitaux étrangers. Il me semble donc important de tenir compte de facteurs tels que ceux que j'ai mentionnés à propos de l'Australie lorsque l'on envisage le cas d'autres pays qui, à des degrés divers et sous des formes variées, ont besoin d'une aide étrangère pour élever, voire simplement pour maintenir leur niveau de vie.

52. Il ne saurait bien entendu y avoir de critère précis en la matière; cependant, si l'on veut juger à leur juste valeur les demandes respectives des pays sollicitant de l'aide, il convient d'examiner le problème du point de vue régional. J'entends par là qu'il faut placer dans des catégories distinctes les pays d'Amérique latine, où le revenu moyen est relativement élevé, les pays du Moyen-Orient et, enfin, ceux qui occupent les vastes régions de l'Asie du Sud et du Sud-Est, où le revenu par habitant est fort bas. Il va de soi qu'en Australie nous sommes particulièrement conscients des besoins immenses et urgents de nos amis et voisins de l'Asie du Sud et du Sud-Est où, hélas! les systèmes économiques caractérisés par des revenus faibles prédominent encore largement, et où l'emploi des techniques modernes dans le do-

maine de l'énergie et des combustibles, dans les transports, l'industrie et l'agriculture, reste relativement limité.

53. Même si l'on aborde le problème de l'aide aux pays sous-développés, comme j'ai suggéré de le faire, sous l'angle des besoins relatifs de ces pays, on ne saurait le résoudre par le seul moyen des contributions financières, quand bien même on disposerait de fonds suffisants pour en accroître considérablement le volume. Ce qui importe beaucoup plus qu'un simple apport de capitaux étrangers, c'est la capacité et la détermination des pays bénéficiaires eux-mêmes de mobiliser toutes leurs ressources disponibles et de mettre sur pied une structure administrative qui permette d'adopter des techniques modernes et d'augmenter la productivité sans nuire à la forme traditionnelle de leurs sociétés.

54. A certains égards, le Plan de Colombo peut être considéré comme un projet pilote, car il tient compte des considérations que je viens de présenter. Le Plan de Colombo concerne les pays d'une région déterminée; il a permis de mettre en œuvre des techniques neuves et intéressantes. Et sa caractéristique essentielle, c'est que l'aide étrangère, qu'elle soit donnée sous forme d'assistance technique ou d'équipement, sert de complément aux plans élaborés par les pays bénéficiaires eux-mêmes. L'initiative leur appartient toujours, et l'aide extérieure prend la forme d'une contribution, parfois très importante, qui s'ajoute à leurs propres ressources. Même en ce qui concerne le fonctionnement du Plan de Colombo, nous devons encore élaborer ce que l'on pourrait appeler des techniques catalytiques, capables de susciter des initiatives et entreprises locales. Dans ce domaine, nous ne nous lassons pas d'encourager les initiatives.

55. Je dois ajouter que, bientôt, nous accueillerons le millième étudiant asiatique venu en Australie parfaire sa formation dans le cadre du Plan de Colombo. Il est peut-être plus important encore de souligner que, depuis la fin de la guerre, pas moins de 10.000 étudiants asiatiques sont venus se perfectionner en Australie, y compris ceux qui ont bénéficié du Plan de Colombo. La plupart de ces étudiants sont venus en Australie par la voie habituelle, en payant eux-mêmes leur voyage. Je suis persuadé que ce grand nombre d'étudiants a été encouragé à venir en Australie par l'accueil qu'y ont reçu leurs camarades bénéficiaires du Plan.

56. Je n'ai nullement l'intention de sous-estimer la contribution, très importante, que l'Organisation des Nations Unies elle-même a apportée à l'assistance aux pays sous-développés. Le Programme élargi d'assistance technique a obtenu jusqu'ici un très grand succès. Grâce à lui les pays sous-développés disposeront cette année de quelque 30 millions de dollars et ils pourront ainsi former des spécialistes et s'assurer les services d'experts qui les aideront dans la mise en œuvre de leurs divers programmes. S'appliquant pratiquement à toutes les nations du monde, il constitue une réalisation remarquable en matière de coopération internationale. Rien de tel n'avait été fait auparavant. Mon gouvernement contribue d'une manière substantielle à ce programme et se félicite d'avoir été en mesure de fournir un grand nombre d'experts et de donner toutes facilités pour la formation d'un grand nombre d'étudiants en Australie même.

57. L'an passé, une œuvre importante a encore été accomplie par les organes des Nations Unies dont la mission est d'aider à alléger les souffrances humaines, à améliorer les conditions de vie et à développer les économies retardataires. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a continué d'apporter une aide substantielle aux divers projets nationaux visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants; une somme de plus de 15 millions de dollars a été dépensée à cet effet. Dans un domaine plus strictement humanitaire, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Haut-Commissariat pour les réfugiés ont prêté assistance à des milliers de malheureux chassés de leurs foyers par la guerre, que ce soit en Europe ou dans le Proche-Orient, et ont assuré le reclassement de nombre d'entre eux.

58. Le Gouvernement australien a toujours estimé que les activités de cette nature donnent à l'Organisation des Nations Unies l'occasion, dont elle ne saurait trop profiter, de développer des liens d'amitié et de coopération humaine entre les nations. Toutes ces activités sont entreprises grâce aux contributions bénévoles des Etats Membres, parfois d'Etats non membres, et aux services loyaux d'hommes et de femmes dont les travaux font honneur aux Nations Unies. L'Australie a toujours considéré comme un devoir et comme un privilège de participer à l'élaboration de ces programmes et d'y contribuer dans toute la mesure de ses moyens.

59. Il m'est donc agréable d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Gouvernement australien a décidé de fixer comme suit, pour l'année en cours, le montant de ses contributions aux divers organismes: au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), pour l'année 1955, 566.720 dollars, soit une augmentation de 20 pour 100 par rapport à la contribution de l'an dernier; à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour l'exercice se terminant le 30 juin 1956, 112.000 dollars, contribution identique à celle de l'an dernier; au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, pour 1955, 112.000 dollars, soit une augmentation de 100 pour 100 par rapport à la contribution de l'an dernier.

60. Le Gouvernement australien étudie en ce moment la possibilité d'accorder une nouvelle contribution au Programme élargi d'assistance technique, et espère être en mesure d'en faire connaître le montant dans un proche avenir. L'an dernier, notre contribution a été de 500.000 dollars.

61. Lorsqu'on mesure l'importance de nos contributions aux divers programmes de l'Organisation des Nations Unies, on ne doit pas oublier qu'elles s'ajoutent aux contributions de l'Australie au Plan de Colombo, qui s'élèveront pour l'année en cours à près de 11 millions de dollars. Ainsi, durant l'exercice financier 1955-1956, l'ensemble des contributions australiennes aux divers programmes internationaux d'aide économique, d'assistance technique et de secours humanitaire dépassera 12 millions de dollars.

62. Il m'est également agréable d'annoncer que le Gouvernement australien a accepté de participer aux travaux de la Société financière internationale, qui facilitera les opérations d'investissement dans les pays sous-développés.

63. D'ordinaire, je consacre une grande partie de ce discours annuel aux affaires intéressant directement les relations de l'Australie avec les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Cela se comprend, me semble-t-il, si l'on songe à la position géographique de l'Australie. Cette année, j'ai consacré moins de temps à ces affaires; il n'en faut pas conclure, faut-il le dire, que nous portons moins d'intérêt à nos amis et voisins immédiats, mais bien plutôt, semble-t-il, qu'il y a moins de problèmes à examiner.

64. L'intérêt que l'Australie ne cesse de porter aux pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est se manifeste dans le fait qu'avant de regagner l'Australie, je m'arrêterai dans les capitales de la plupart de ces pays. Je compte m'arrêter à Karachi, à New-Delhi, à Rangoon, à Bangkok, à Singapour, à Kouala-Loumpour et à Djakarta, et passer plusieurs jours dans chacune de ces villes. Au cours de ces visites, j'espère renouer maint contact personnel, mainte amitié du passé et avoir l'occasion d'aborder nombre de questions d'intérêt commun. La Conférence ministérielle du Plan de Colombo, qui se tiendra à Singapour vers la mi-octobre, permettra aux ministres des affaires étrangères de tous les pays intéressés d'examiner à loisir beaucoup de problèmes. Personnellement, j'attache beaucoup d'importance à de tels contacts. J'estime que quiconque a le souci de la compréhension mutuelle, base des relations amicales, ne saurait les surestimer.

65. Nous sommes ici pour nous efforcer d'apporter la meilleure solution possible à un certain nombre de problèmes. Sur certains de ces problèmes, nos intérêts nationaux sont seuls en cause, mais, sur les questions importantes, sur les questions fondamentales qui nous touchent tous de façon vitale, les intérêts de tous les pays sont identiques: ce qui est le meilleur pour tous est aussi le meilleur pour chacun. Je songe surtout au maintien de la paix mondiale. Lorsqu'il s'agit de questions absolument capitales, rappelons-nous tous — grands et petits pays — la remarque d'un sage du passé: "Méfions-nous de cette splendide mesquinerie qu'est l'esprit de clocher."

66. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Je joins mes félicitations les plus chaleureuses à celles qui ont déjà été adressées à M. Maza pour son élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Ce choix, que justifient ses mérites personnels et sa brillante carrière parlementaire, constitue aussi un témoignage de reconnaissances des Nations Unies pour l'adhésion enthousiaste du Chili à leur cause et pour les éminents services que ce pays a rendus à l'Organisation.

67. L'affection que je lui porte et l'équité me font un devoir de rappeler également la remarquable façon dont s'est acquitté de sa tâche le Président de la précédente session de l'Assemblée, M. van Kleffens, qui a fait constamment preuve d'un admirable sens de l'humain, d'une exquise courtoisie et d'une sagacité magistrale dans le règlement des cas difficiles.

68. Puisqu'il est question d'équité, je ne saurais omettre de féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'il a déployés pour préparer la Conférence de Genève dont nous saluons tous la réussite avec enthousiasme, et des démarches, également couronnées de succès, qu'il a menées avec tant d'intelligence et de finesse en faveur des prisonniers détenus en Chine.

69. Après avoir ainsi satisfait à la justice, j'en viens aux questions de fond. La commémoration de la signature de la Charte des Nations Unies à San-Francisco a fourni l'occasion de faire un bilan et d'examiner quelques-unes des difficultés rencontrées par l'Organisation ainsi que les périls qui planent sur elle. Des orateurs autorisés et pondérés ont estimé le bilan favorable. Nous croyons cependant opportun de tenter d'étudier l'Organisation dans sa réalité intégrale. Intégrale, disons-nous, parce que l'Organisation des Nations Unies, institution vivante, n'est pas fondée seulement sur les principes juridiques énoncés dans la Charte, mais encore sur un ensemble complexe de faits psychologiques, économiques, sociaux et moraux, qui constituent ce que l'on pourrait appeler sa texture vitale.

70. Lors de la création de la Société des Nations, bien des gens ont cru qu'on en avait fini avec le système de l'équilibre européen ou système de la balance des forces auquel allait se substituer ce qu'on appelait le système de "sécurité collective", reposant sur l'obligation juridique de la défense commune. Cependant, ce plan qui manquait déjà de l'universalité indispensable, en raison de l'absence des Etats-Unis, de l'adhésion tardive de l'Union soviétique et de l'Allemagne, puis du retrait de cette dernière et du Japon, a échoué parce que la Société des Nations s'était attachée surtout à l'aspect juridique et légal du problème, sans tenir compte du climat moral, du fait que l'atmosphère internationale se trouvait alors malencontreusement viciée par des courants idéologiques opposés, et sans avoir pris en considération cette donnée fondamentale : l'interdépendance économique des Etats.

71. L'expérience de la Société des Nations a incité les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies à rechercher autant que possible l'universalité en incluant tous les grands Etats et en ouvrant les portes à tous les pays épris de paix. L'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, qui étaient absents lors de la fondation de la Société des Nations, sont devenus les deux piliers de la nouvelle Organisation. On a donné au Conseil de sécurité les pouvoirs exécutifs indispensables à la défense de la paix. On a créé un Comité d'état-major et institué un système qui permet à tous les Etats de coopérer à l'application des mesures de coercition nécessaires. On s'est efforcé de développer, sur le double plan culturel et économique, la solidarité humaine tant comme fin en soi que comme moyen de préserver la paix. Enfin, en conférant à l'Assemblée, véritable collège démocratique d'Etats, le pouvoir d'examiner les questions, on s'est donné la possibilité de recueillir, pour les utiliser au service de la paix, toutes les nuances de l'opinion mondiale. Ainsi donc, les obligations d'ordre purement juridique qu'impose la sécurité collective s'alliaient au respect de l'interdépendance économique et de la solidarité culturelle des Etats, dans une évolution vitale qu'inspire et que contrôle la conscience universelle, incarnée dans l'Assemblée générale.

72. De cette manière, tout en admettant la coexistence de puissances souveraines et égales, dont les domaines adjacents ne doivent pas empiéter l'un sur l'autre, on prévoyait un programme de coopération économique exigeant une atmosphère d'amitié active et féconde.

73. On a chargé les grandes puissances de maintenir la paix et de consacrer à cette tâche tous leurs efforts et toutes leurs ressources. La Charte des Na-

tions Unies permet le fonctionnement des accords régionaux. Elle a donné aux populations non autonomes l'espoir d'arriver à se gouverner elles-mêmes en confiant aux uns une mission sacrée et en plaçant les autres sous une tutelle qui doit les acheminer vers l'indépendance et la liberté. Enfin, on a élaboré un statut pour la Cour internationale de Justice, espérant que la compétence obligatoire de cet organisme serait étendue.

74. Le fonctionnement de ce système imposant et harmonieux dépend malheureusement de deux conditions : il faut d'une part que les grandes puissances soient d'accord sur toutes les questions importantes, et d'autre part que règne un climat moral caractérisé par l'acceptation sans réserve d'impératifs moraux déterminés sans lesquels les obligations souscrites deviennent caduques et inutiles les institutions juridiques établies. Je dis bien deux conditions qui sont, l'une d'ordre politique : l'accord des grandes puissances, l'autre d'ordre moral : l'acceptation sans réserve de ce que l'on pourrait appeler des certitudes morales, c'est-à-dire de la morale internationale.

75. Le cours des événements a montré que ces deux conditions étaient rarement remplies. L'Union soviétique, fidèle à une politique séculaire, a tiré parti tant de sa situation géographique que de sa situation militaire, déjà améliorée du fait du désarmement rapide de ses alliés et de la crise profonde à laquelle le reste de l'Europe était en proie. L'Organisation des Nations Unies est née à un moment où le monde se trouvait dans un état de déséquilibre grave. C'est ce que la sociologie politique doit montrer et souligner. De plus, une fois le péril commun disparu avec l'anéantissement du régime nazi, on a de nouveau pris conscience de l'opposition entre la conception occidentale de la vie selon laquelle la justice sociale s'obtient dans la liberté et la conception marxiste selon laquelle ce résultat doit venir de l'action omnipotente de l'Etat.

76. L'expérience séculaire de l'Europe a prouvé qu'une concentration de pouvoirs dans un dessein d'hégémonie mondiale ne peut être contrebalancée que par un équilibre de forces qu'accompagne l'influence bienfaisante et efficace d'une communauté de valeurs spirituelles. En dépit de ses insuffisances, c'est l'application du principe de la limitation du pouvoir par un équilibre de forces conformément à l'idéal légué par la tradition médiévale, qui a permis à l'Europe du XVIIIème siècle de jouir de longues périodes de paix et de connaître ce concert des nations que Voltaire a décrit dans des pages mémorables et qui demeure un exemple unique dans l'histoire des civilisations. Ce sont encore les mêmes facteurs d'équilibre militaire et politique et de communauté spirituelle qui ont assuré à l'Europe de longues années de paix au XIXème siècle, jusqu'à la guerre de 1914, comme le professeur Taylor l'a démontré de façon définitive dans son livre *The Struggle for Mastery in Europe*.

77. Il était impossible de doter l'Organisation des Nations Unies du pouvoir magique de créer *ex nihilo* et *overnight*, comme on dit en anglais, les éléments concrets propres à remplacer les conditions militaires et morales qui avaient permis de maintenir le vieil équilibre en prévenant l'apparition d'un pouvoir excessif. Heureusement, la Charte avait réservé le principe de la défense collective régionale pour le cas où, faute d'accord entre les grandes puissances, la défense collective universelle ne pourrait pas devenir une réalité. Grâce à cela, il a été possible de conclure, en se

conformant à la lettre et à l'esprit de la Charte, des traités qui non seulement garantissent la paix dans telle ou telle région particulière, mais encore assurent une protection contre toute agression due à un pays extérieur à la région et permettent ainsi l'instauration d'un certain équilibre.

78. Il est exact que, dans la période critique allant de 1946 à 1949, la découverte des armes atomiques a fourni à l'Occident un très puissant moyen d'arrêter ou de contenir l'expansion, mais il n'a pas suffi à éviter les guerres subversives, l'avance lente et sournoise, l'infiltration constante et finalement l'expansion en Asie que seul a pu contenir le miracle de l'action collective en Corée.

79. La coopération économique, grâce à l'aide généreuse des Etats-Unis, a amené d'heureux changements dans les pays européens. La démocratie chrétienne, synthèse admirable de la dignité suprême de la personne humaine et des exigences les plus progressistes de la justice sociale, a facilité le relèvement de l'Italie et de l'Allemagne et a stimulé celui de la France, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg en préparant l'intégration de l'Europe sur la base de l'unité économique et de la communauté culturelle. Avec une dignité inflexible et héroïque, l'Espagne a opposé à toute tendance interventionniste, d'où qu'elle vienne, sa volonté sublime d'autonomie qui, suivant ses glorieuses traditions, s'exerce toujours en faveur de la cause de l'Occident qui est la cause de la paix.

80. Le relèvement économique de l'Europe et son organisation démocratique ont créé un lien de solidarité effective, ce dont porte témoignage la conclusion de traités qui, par essence et par destination, servent la cause de la paix. Une solidarité analogue a inspiré d'autres accords qu'ont signés, pour la défense commune, les pays démocratiques de l'Asie et d'autres régions du monde.

81. Peu à peu, et conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, se sont créées les conditions d'un nouvel équilibre de caractère défensif; on trouve la preuve de son efficacité dans le changement de politique du bloc soviétique. Ce résultat souligne de la façon la plus éloquente la nécessité de maintenir et de consolider la situation à laquelle on est parvenu.

82. Bien que l'Union soviétique dispose, elle aussi, d'armes nucléaires, l'équilibre ne paraît pas compromis. Le caractère infiniment dangereux de ces armes a provoqué, de chaque côté, une sorte d'inhibition. A la différence des autres engins de guerre, les armes nucléaires n'incitent pas à courir des aventures et à saisir toutes les occasions, dans l'espoir fallacieux d'un triomphe soudain et définitif. La certitude a fini par s'implanter dans tous les esprits, s'imposant non seulement aux dirigeants, mais encore à la masse de la population — et nous avons le devoir de renforcer cette conviction — que la guerre atomique, même si elle commençait localement et se limitait au début à des opérations tactiques, tendrait à se généraliser et entraînerait rapidement l'anéantissement réciproque. Ce n'est plus un rêve de domination universelle qui occupe l'esprit des puissants de ce jour, mais l'horrible cauchemar de la destruction universelle.

83. A défaut d'une communauté de croyances transcendantales et de certitudes morales, à défaut d'une même conception de la vie, comme tel était le cas pour l'équilibre européen des XVIIIème et XIXème siècles, il existe aujourd'hui, par-delà l'équilibre matériel qui se dessine, la conscience du péril commun que

ferait naître toute aventure belliqueuse. Il est évident que les esprits généreux préféreraient à un lien négatif, dû à une crainte réciproque, à ce que l'on nomme l'équilibre dans la terreur, des liens positifs fondés sur le respect des modes de vie authentiques de chaque peuple et sur la compréhension mutuelle des valeurs propres aux diverses cultures. Mais, à défaut de cette solidarité profonde et dynamique, il faut mettre à profit celle qui résulte de l'inhibition réciproque en la complétant, comme le réclame la Charte, par l'interdépendance économique et les échanges culturels. On constate dans le monde contemporain un fait parfaitement clair et profondément encourageant : les économies se développent dans l'interdépendance et les cultures s'enrichissent grâce à leur influence réciproque.

84. On dira que l'Organisation des Nations Unies, non pas l'institution juridique mais la réalité vivante, n'a fait que remettre en vigueur l'ancien équilibre discrédité par deux catastrophes et le système d'alliances auquel on attribue l'instabilité qui a abouti à deux guerres, j'affirme, en toute sincérité, après étude et vérification des faits, que ces catastrophes se sont produites précisément parce que l'on n'avait pas veillé à maintenir effectivement un équilibre judicieux sur le plan matériel et sur le plan moral. Il est évident qu'il existe des ressemblances entre l'équilibre qui se dessine aujourd'hui dans le cadre de la Charte et l'équilibre de jadis, mais il serait absurde d'en prendre argument pour justifier une identification tendancieuse, alors qu'apparaissent des différences que je tiens à souligner.

85. L'ancien équilibre s'inspirait principalement de considérations politiques et militaires. Les Etats vivaient en fonction de la guerre. Le nouvel équilibre met en jeu des facteurs politiques et militaires, il ne saurait en aller autrement, mais c'est dans le cadre d'une organisation juridique.

86. L'ancien équilibre supposait une aristocratie d'Etats sans que le rôle dévolu passagèrement aux petites puissances, comme au Congrès de Vienne, ait modifié cette situation. Le nouvel équilibre exige que tous les Etats coopèrent sur un pied d'égalité aux fins de la paix et de la sécurité, à cette exception près que le degré de responsabilité est proportionnel au degré de puissance. La preuve en est le rôle décisif que jouent aujourd'hui les moyennes et les petites puissances d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

87. L'ancien équilibre admettait les rivalités économiques, provoquant parfois des rajustements provisoires de caractère commercial. Le nouvel équilibre suppose l'interdépendance économique effective, la nécessité et l'intérêt mutuel de coopérer au développement des pays non industrialisés ainsi qu'à l'élevation du niveau de vie de tous les peuples.

88. L'ancien équilibre reposait parfois sur la conscience religieuse et l'opinion des minorités cultivées. Le nouvel équilibre demande qu'on recherche l'appui du sentiment populaire et qu'on s'efforce de susciter la formation d'une véritable conscience universelle.

89. La différence la plus importante entre l'équilibre ancien et l'équilibre nouveau réside dans leur orientation. Dans l'ancien système, l'accroissement de la population et le progrès économique déterminaient des augmentations de puissance et des modifications de la situation militaire que seuls pouvaient compenser des efforts extraordinaires de la part des pays les moins

favorisé, le réajustement des alliances traditionnelles ou la conclusion d'alliances nouvelles. De cette situation mouvante résultait ce que l'on a appelé la course aux armements qui risquait d'aboutir à la guerre. L'équilibre nouveau qui ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen de réaliser une fin supérieure, impose, au lieu de la course aux armements, un mouvement de réduction des armements au niveau strict qu'exige la défense. Le nouvel équilibre est donc lié par essence au désarmement ou, plus exactement, à la limitation et à la réduction des armements.

90. Comme le prévoit la Charte, les Etats ne doivent pas vivre en fonction de la guerre, mais en fonction de la paix. La stabilisation et l'immobilisation des forces militaires ne suffisent pas. On ne saurait se contenter d'un équilibre que l'on pourrait qualifier de statique. Le nouvel équilibre doit être souple, et, bien que cela puisse paraître paradoxal, il doit être dynamique et permettre une réduction progressive, équitable et proportionnée des armements jusqu'au niveau des nécessités de la défense.

91. Si l'on considère les engins de destruction massive, nucléaires ou non, les explosifs les plus puissants, la guerre bactériologique ou la guerre chimique, la conscience humaine exige leur élimination définitive, mais non pas des condamnations verbales ou oratoires destinées à une propagande qui ne peut tromper personne. Une limitation effective et tangible doit avoir lieu au moyen de traités solennels qui consacrent l'obligation juridique d'instituer un contrôle international efficace qu'aucune procédure de vote ne puisse paralyser. Les longs débats de l'Assemblée générale ont eu le mérite de dégager avec clarté ces vérités; il ne saurait y avoir d'interdiction sans contrôle, ni de contrôle sans une inspection constante, dont rien ne limite la portée.

92. L'efficacité de notre organisation repose sur les dispositions de la Charte relatives à la limitation des armements. La création d'un système qui rende celle-ci effective constituera la preuve définitive de la sincérité de l'adhésion à la Charte. Ce système exige qu'on instaure avec audace une inspection franche et librement consentie. C'est compte tenu de ces considérations qu'il faut examiner le projet que le président Eisenhower a présenté à la Conférence de Genève au sujet d'une inspection aérienne précédée d'un échange de renseignements. Pour bien comprendre l'importance de ce projet, il faut se rappeler que l'inspection forme avec le contrôle et l'interdiction un ensemble indissoluble. Afin d'assurer la priorité à l'élimination des armes nucléaires et à la réduction des armements de type classique, dont chacune prise isolément risquerait de profiter à l'un ou à l'autre bloc, l'Australie a proposé, au cours de la sixième session de l'Assemblée générale, d'aborder concurremment les deux questions et le Pérou a suggéré de mener simultanément les travaux, solution qu'ont très heureusement retenue les auteurs du mémorandum franco-britannique et que l'Union soviétique a solennellement acceptée à la neuvième session de l'Assemblée [A/C.1/750/Rev.1].

93. Ces deux procédures — concernent l'une les armes atomiques, l'autre les armements de type classique — ont un élément commun, l'inspection, qui s'effectuerait par voie aérienne et par l'échange de la documentation pertinente. Envisagée sous la forme que propose le président Eisenhower, l'inspection doit constituer la preuve suprême de la bonne foi, doit être le moyen décisif de ramener la confiance dans la vie

internationale. Sur le plan psychologique et moral, l'inspection rend impossible toute attaque par surprise et offre une base pratique pour un accord futur sur l'interdiction des armes nucléaires et la réduction des armes de type classique. L'inspection réciproque est conforme au principe de l'égalité juridique des Etats, et, si elle était généralement acceptée par l'intermédiaire d'une organisation internationale, elle ne compromettrait pas la souveraineté des Etats, puisque cette dernière ne peut se concevoir autrement que d'une seule façon : la liberté de chaque Etat dans les limites de l'ordre juridique international.

94. Une fois créé un climat de confiance, une fois jetées les bases de la limitation des armements, on accélérerait le rythme de la coopération économique, aspiration suprême, aujourd'hui, de toutes les nations. Pensons avec une satisfaction légitime à tout ce que l'Organisation des Nations Unies a réalisé dans le domaine de l'assistance technique — protection de l'enfance, développement de l'agriculture, lutte contre les maladies — avec des ressources limitées et dans l'atmosphère d'incertitude, voire d'alarme qui régnait aux jours de tension internationale, et méditons sur la grande œuvre que l'on pourrait réaliser si l'on consacrait aux programmes de développement du monde entier les ressources énormes qu'absorbent de nos jours les budgets de guerre.

95. Cette œuvre coïnciderait avec les projets relatifs à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dont la Conférence de Genève a démontré les étonnantes possibilités d'applications. Cette conférence a été admirable non seulement parce qu'elle a donné des résultats techniques, mais aussi parce qu'elle a été, sur le plan moral, un exemple de coopération sincère et une preuve de solidarité humaine. La force mystérieuse qui aurait pu signifier la fin de toute une civilisation va permettre au contraire de jeter les bases d'une civilisation nouvelle. Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention sur l'importance qu'aurait la création d'une agence internationale comme celle que proposent les Etats-Unis d'Amérique et qui serait véritablement appelée à présider à cette nouvelle phase de l'évolution de l'humanité.

96. Fidèle à sa tradition de solidarité internationale, le Pérou est décidé à collaborer résolument à ce programme. Dès le moment où le plan d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a été présenté, il a informé la Première Commission de sa volonté de contribuer, dans la mesure de ses moyens, au fonds commun qui serait créé [725ème séance, par. 38].

97. La politique du gouvernement de mon pays tend vers l'accomplissement effectif des fins de la coopération internationale. Sur le plan politique, cette coopération signifie l'adhésion inébranlable aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire le recours à une politique de paix authentique et de respect des droits des autres Etats, comme condition préalable à la réalisation des aspirations les plus chères de l'humanité.

98. Sur le plan économique et social, tout en mettant en œuvre les principes les plus généreux de justice sociale, le Gouvernement péruvien ouvre les portes du pays à la coopération économique, financière et technique que peuvent rechercher d'autres pays et d'autres organisations internationales. Tout en encourageant le développement et les applications de la technique, la législation en vigueur offre la plus large pro-

tection à la libre entreprise, que ce soit en laissant l'économie libre de tout contrôle et de toute restriction ou en stimulant l'investissement des capitaux privés nationaux et étrangers par une politique favorable et des garanties juridiques.

99. Il est un aspect de la coopération économique qui intéresse particulièrement le Pérou ainsi que d'autres pays d'Amérique et d'ailleurs : c'est celui de la conservation et de la protection des ressources et richesses de la mer. Magnifique voie de communication et de commerce, la mer est plus que jamais, pour les Etats riverains, une source d'alimentation indispensable qu'on ne peut laisser livrée à une exploitation intensive et sans restrictions, capable de compromettre les droits légitimes des pays qui trouvent dans les zones maritimes le prolongement de leur existence physique et organique. D'ailleurs, cette exploitation risque de compromettre les intérêts de l'humanité tout entière. Il importe à chacun que les richesses et les ressources de la mer soient conservées et cette conservation exige que l'exploitation se fasse d'une manière scientifique et qu'elle soit contrôlée et réglementée par les pays riverains directement intéressés. Le droit de passage devra demeurer libre, conformément au principe traditionnel, mais la nécessité vitale que nous avons signalée exige l'exercice d'une juridiction nationale aux fins de protection.

100. La conjoncture actuelle éveille en nous une note d'espérance. On ne peut s'empêcher de retrouver la croyance en une atténuation effective de la tension internationale. Il est des événements qui, bien qu'ils ne se traduisent pas par des résultats pratiques immédiats, ont par eux-mêmes une grande signification. La réunion à Genève des chefs des quatre grandes puissances, l'atmosphère de courtoisie et de compréhension qui n'a cessé de régner pendant les séances, représentent, en fait, une grande étape franchie dans le sens de l'entente et de la paix. Le climat est favorable à un échange direct et franc de points de vue, prélude à toute négociation.

101. Cette vision objective et sereine des choses ne méconnaît pas les difficultés qui restent à vaincre ni les obstacles qui se présentent encore et qui paraissent insurmontables. En présence de ces difficultés et de ces obstacles, il serait absurde de faire preuve d'un optimisme exagéré. L'illusion, comme tout calcul conscient ou toute pensée fondés sur les désirs, se rattache à des préoccupations ou à des états passagers de la sensibilité. En face de la dure réalité qui se manifeste, jour après jour, s'affirme l'impératif du devoir, et à la récompense décernée par la justice immanente au devoir accompli s'ajoute l'illumination encourageante de la foi. Cette union admirable du devoir et de la foi doit nous suffire.

102. M. MOLOTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Suivant la coutume, l'Assemblée générale commence ses travaux par un examen de la situation internationale et fixe les tâches qu'elle devra résoudre. Ceci étant, la délégation de l'Union soviétique juge bon d'exposer ses vues en partant de l'idée que la tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies, conformément à ses buts et principes fondamentaux, est de consolider la paix et la sécurité internationales.

103. Sans nul doute, tous les peuples ont à cœur, avant tout, de vivre dans la paix et la tranquillité afin de consacrer leurs efforts au travail pacifique et créa-

teur et à l'augmentation de leur bien-être. Ce sont précisément ces aspirations des peuples qui ont été à la base de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elle fut créée il y a 10 ans. Ce sont elles qui, aujourd'hui encore, déterminent les courants les plus profonds de la vie internationale.

104. Les événements de ces derniers temps ont montré que, dans la situation internationale, des changements sont intervenus qui contribuent à atténuer la tension dans les relations entre les Etats. Ces événements ont confirmé que la solution de la question de la sécurité de tel ou tel Etat, de même que de la sécurité internationale en général, doit être cherchée, non pas dans la formation de groupements militaires et dans la poursuite de la "guerre froide", mais dans les efforts conjugués de tous les Etats, grands ou petits, pour consolider la paix universelle. L'importance de ces efforts est d'autant plus évidente qu'à la suite de la deuxième guerre mondiale et des importants mouvements d'ordre social et politique qu'elle a provoqués, un certain nombre d'Etats de type socialiste se sont constitués en Europe et en Asie et que la question de la coexistence pacifique entre des Etats de régime social et économique différents revêt désormais une signification toute nouvelle. A cet égard, il convient de marquer tout particulièrement l'importance des efforts que déploient dans ce sens les grandes puissances, qui disposent des plus vastes ressources militaires et matérielles et auxquelles incombe une responsabilité particulière au regard du maintien de la paix.

105. L'événement international le plus important de ces derniers temps a été la Conférence de Genève, qui a réuni les chefs des Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France et qui a eu une influence considérable sur la situation internationale. Pour la première fois depuis 1945, les chefs de gouvernement des quatre puissances ont établi des contacts personnels et échangé leurs vues sur une série de problèmes internationaux très graves et très urgents. Ce fait à lui seul est d'une grande conséquence si l'on songe à la nature des relations qu'entretenaient les quatre puissances pendant les 10 dernières années. L'importance de la Conférence de Genève tient au fait que les dirigeants des Etats intéressés y ont clairement marqué la volonté de leurs gouvernements de faire tous leurs efforts pour délivrer les peuples de la crainte d'une nouvelle guerre.

106. A cet égard, M. Boulganine, le chef du Gouvernement soviétique, a souligné que l'Union soviétique avait le désir impérieux de travailler sans relâche à consolider la paix entre les peuples. Il a déclaré que le Gouvernement de l'URSS avait toujours préconisé la coexistence pacifique entre les Etats, indépendamment de leur structure interne, le régime social et économique de tout Etat constituant une affaire intérieure de son peuple.

107. Le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Eisenhower, dont les déclarations ont été très remarquées, a également préconisé l'établissement d'un climat de respect et de confiance mutuels dans les relations entre les Etats. Evoquant les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, il a relevé qu'au cours de l'histoire les peuples des deux pays avaient toujours vécu en paix, qu'il n'existait entre eux aucun litige d'ordre territorial ni aucune concurrence commerciale et que le peuple des Etats-Unis souhaitait être l'ami du peuple soviétique.

108. Le Premier Ministre du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, dont nous apprécions tous l'expérience politique, a déclaré, au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, qu'il convenait de développer la coopération entre les États dans l'intérêt d'une paix durable.

109. Au nom du Gouvernement français, le Président du Conseil des ministres de la France, M. Faure, a réclamé lui aussi le développement de la coopération pacifique entre les États et la cessation de la "guerre froide".

110. Il ressort de ces déclarations que les chefs d'État de l'Union soviétique, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France réunis à Genève ont eu conscience de la nécessité d'aborder d'une manière nouvelle le règlement des problèmes internationaux demeurés en suspens, y compris ceux de l'Europe et de l'Asie. On voit la différence qui existe entre les délibérations et l'esprit général de la Conférence de Genève, d'une part, et les déclarations qui préconisaient, il n'y a pas si longtemps, la continuation de la "guerre froide", d'autre part. Les paroles prononcées par les chefs de gouvernement en faveur de la paix ont suscité de nouveaux espoirs parmi les peuples du monde, et ils comptent qu'elles ne resteront pas lettre morte.

111. Si les peuples ont accueilli avec tant d'enthousiasme la Conférence de Genève, c'est parce qu'elle a marqué, dans les relations entre l'Union soviétique, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, un revirement certain qui a retenti sur l'ensemble de la situation internationale. On s'est tourné vers la recherche des moyens propres à surmonter les difficultés existantes et à réaliser l'entente indispensable sur les questions internationales non encore résolues, grâce à des négociations conduites dans un esprit de compréhension mutuelle et de collaboration entre les États. Il est bien évident que la Conférence a déjà traduit, dans une certaine mesure, la tendance, largement répandue, qui porte à aborder les problèmes internationaux dont le règlement est urgent, non pas en vue de renforcer tels ou tels groupements, mais en s'inspirant de la nécessité d'affermir la confiance entre les États et de consolider la paix entre les peuples.

112. A la Conférence, comme on le sait, les problèmes qui ont fait l'objet d'un échange de vues entre les chefs de gouvernement n'ont pas été résolus immédiatement, et ils ne pouvaient d'ailleurs pas l'être. Leur solution exigera du temps, de la fermeté et de la patience; les participants à la Conférence ne nourrissaient aucune illusion à cet égard. Néanmoins, les efforts qu'ils ont déployés les uns et les autres à Genève ont permis de donner, sur une série de questions importantes, des directives communes aux ministres des affaires étrangères des quatre puissances. Les ministres doivent continuer l'œuvre entreprise par les chefs de gouvernement et poursuivre l'effort entrepris pour régler les problèmes internationaux en suspens, en s'inspirant de ces directives.

113. La Conférence de Genève n'est pas un événement fortuit. Elle avait été préparée par le cours des événements de ces derniers temps. Elle a pu avoir lieu parce que les forces de paix et de progrès social se sont affirmées. La Conférence de Genève a reflété les profonds changements survenus dans la conscience des peuples, qui sont de plus en plus déterminés à défendre la cause de la paix et à ne pas admettre qu'une nouvelle guerre embrase l'univers, avec toutes les souffrances qui en découleraient pour des millions

et des millions d'êtres humains. Qui ne sait aujourd'hui que le mouvement des peuples en faveur de la paix, qui s'est épanoui ces dernières années, est désormais un puissant facteur du raffermissement de la paix universelle?

114. L'inébranlable volonté de paix des peuples s'est traduite, avant même la Conférence de Genève, par des événements importants qui ont contribué à atténuer la tension internationale et à assainir la situation générale. La conclusion de l'armistice en Corée et la fin de la guerre en Indochine, qui s'est accompagnée de la reconnaissance du droit du peuple d'Indochine à disposer de lui-même, indiquaient déjà clairement cette évolution. Cela ne signifie pas qu'il n'existe plus aujourd'hui de problèmes internationaux aigus; en tout cas, le rétablissement de la paix dans le monde entier, devenu une réalité depuis la cessation des hostilités en Indochine, avait préparé le terrain à la Conférence que les chefs de gouvernement ont tenue à Genève.

115. Un facteur important de l'amélioration de la situation internationale a été le règlement survenu, à la satisfaction des intéressés, d'une question aussi importante que la question d'Autriche. Le règlement de cette question sert les intérêts nationaux du peuple autrichien comme la cause de la sécurité européenne. En conséquence, l'Autriche est devenue un État autonome et indépendant, en évitant d'être impliquée dans les groupements militaires d'autres États. Elle s'est engagée à suivre une politique de neutralité permanente et, dès lors, elle ne peut plus servir d'instrument à d'autres États. Comme on le sait, l'Union soviétique, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France sont convenus de respecter la neutralité autrichienne. Ce règlement de la question d'Autriche contribue notablement au maintien de la paix en Europe.

116. Dans la présente situation internationale, il est significatif que l'Autriche ait décidé de choisir la neutralité. Ces derniers temps, le mouvement en faveur d'une politique de neutralité s'accroît de plus en plus dans un certain nombre d'autres États, dont les peuples demandent avec une vigueur et une résolution constamment accrues à rester en dehors des blocs militaires et des coalitions agressives. Pour cette raison, l'Union soviétique a déjà déclaré qu'elle était prête à respecter la neutralité de ces pays. Il faut espérer que les autres puissances manifesteront elles aussi la même compréhension à l'égard de cette politique de neutralité, qui sert la cause du renforcement de la paix.

117. La tension internationale a été atténuée également grâce au changement qui est intervenu dans les relations entre l'URSS et la Yougoslavie, à la suite du voyage qu'une délégation du Gouvernement de l'Union soviétique a fait en Yougoslavie, au printemps dernier. La reprise de relations normales entre l'URSS et la Yougoslavie, qui répond aux intérêts et aux aspirations des peuples des deux pays et qui sert la cause de la consolidation de la paix en Europe, contribue notablement à l'amélioration de la situation générale en Europe et à la consolidation de la confiance entre les États. De plus, l'heureux développement des relations amicales qui sont en train de s'établir entre l'URSS et la Yougoslavie renforce la sécurité internationale.

118. Il n'est pas besoin d'évoquer ici d'autres événements internationaux importants qui ont permis d'atténuer la tension. On connaît bien l'influence favorable qu'a eue sur l'évolution de ces événements la politique

pacifique de l'Union soviétique et de quelques autres Etats.

119. Après la deuxième guerre mondiale, des changements profonds sont survenus non seulement en Europe, mais aussi en Asie. L'Afrique connaît également des progrès sensibles.

120. Avant tout, nul ne doit sous-estimer un événement tel que la formation de la grande République populaire de Chine, qui est née de la victoire du peuple chinois et qui est le couronnement de la lutte séculaire que ce peuple a menée pour son indépendance nationale et pour sa liberté. La constitution d'une Chine nouvelle, populaire et démocratique — grand Etat souverain dont nous devons tous respecter les droits et les intérêts légitimes — est l'un des événements historiques les plus notables de ces derniers temps. La naissance et la consolidation de la République populaire de Chine, qui jouit de l'appui indéfectible du grand peuple chinois, sont un puissant facteur de paix non seulement en Asie et en Extrême-Orient, mais aussi dans le monde entier.

121. A côté des autres pays, le Japon lui aussi peut et doit jouer un grand rôle dans le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité en Extrême-Orient. Il ne fait aucun doute qu'une heureuse issue des négociations qui se déroulent actuellement à Londres entre l'URSS et le Japon en vue de la normalisation des relations entre les deux pays répondrait aux intérêts des peuples du Japon et de l'Union soviétique et contribuerait à améliorer la situation en Extrême-Orient.

122. Après la deuxième guerre mondiale, une série de pays asiatiques et africains ont acquis leur indépendance. Ce sont notamment l'Inde, l'Indonésie, la Birmanie, le Pakistan, Ceylan, le Népal, les Philippines, le Liban, la Syrie, Israël, la Jordanie, la Libye et d'autres. Certains de ces Etats jouent déjà un rôle dans la lutte pour la paix. A ce sujet, il convient de souligner particulièrement le rôle de l'Inde, la deuxième des puissances asiatiques. Le grand peuple indien a non seulement lutté avec un courage insigne pour son indépendance, mais il a donné l'exemple de la coopération avec d'autres peuples dans la lutte pour la paix. Je pense que nous devons tous souhaiter plein succès aux peuples de l'Asie et de l'Afrique et aux pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient qui ont entrepris de progresser dans l'indépendance, et qui défendent avec constance et courage leur indépendance nationale. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de donner aux peuples de ces pays l'appui dont ils ont besoin, de défendre leurs droits légitimes, de mettre fin aux tentatives que font, pour les attirer dans des groupements militaires, certaines puissances aux visées égoïstes, et de ne pas admettre l'ingérence d'autres Etats dans leurs affaires nationales.

123. Pour sa part, l'Union soviétique a toujours lutté pour la paix et le progrès, et elle continue de le faire. Les peuples qui défendent leur indépendance nationale, leur liberté et la cause de la paix entre les peuples pourront toujours compter sur la pleine et active sympathie de l'Union soviétique.

124. On sait qu'au cours des dernières années, la tendance à développer les échanges et les autres relations économiques et à éliminer les discriminations qui entravent le commerce entre l'Ouest et l'Est est devenue sensiblement plus forte. Les contacts se sont multipliés entre les milieux politiques, scientifiques, commerciaux et sociaux des divers pays. Les visites

d'hommes d'Etat, l'envoi de délégations de parlementaires, l'échange de renseignements sur les réalisations scientifiques, industrielles et agricoles, le développement du tourisme international, l'échange de tournées artistiques ou d'équipes sportives, etc., tout cela est le fruit précieux des efforts entrepris de divers côtés en vue d'affermir les liens entre les peuples et de renforcer leur compréhension mutuelle. Il convient de relever que dans l'Union soviétique, aux Etats-Unis, en Chine, au Royaume-Uni, en Pologne, en Egypte, en Suède, en Autriche et dans d'autres pays, la population réserve à ces délégations la plus chaude et cordiale réception. Aux yeux des habitants de l'Union soviétique, cet accueil traduit le vif désir des peuples de voir s'établir des relations amicales entre les Etats et d'atteindre à une paix durable.

125. Je voudrais également rappeler les effets positifs qu'a eus, à cet égard, la déclaration adoptée le 9 février dernier par le Soviet suprême de l'URSS; dans cette déclaration, le Soviet suprême lançait un appel en vue de l'établissement de relations directes entre les parlements grâce à un échange de délégations de parlementaires, ce qui répond au désir profond des peuples qui aspirent à une coopération pacifique. Nous sommes heureux de constater que l'appel du Parlement soviétique a eu un grand retentissement, comme en témoigne le fait que des délégations de parlementaires de nombreux pays ont visité, cette année, l'Union soviétique. Les relations ainsi établies entre les parlements de divers pays contribueront, à leur tour, à développer entre l'Est et l'Ouest les contacts préconisés par la Conférence de Genève. La déclaration de février du Soviet suprême de l'URSS est un appel que le Parlement soviétique a adressé à tous les parlements du monde. Il ne vaut pas seulement pour les pays avec lesquels l'Union soviétique entretient des relations diplomatiques, mais aussi pour les autres Etats. Dans certains cas, l'établissement de liens entre les parlements pourrait contribuer également à la normalisation nécessaire des relations entre les Etats.

126. Tout récemment encore, dans beaucoup d'Etats, les travaux relatifs à l'utilisation de l'énergie atomique se faisaient dans le secret. C'était, là encore, une conséquence de la méfiance qui régnait entre les Etats. Il faut dire que la situation a sensiblement changé, comme l'a montré la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève en août 1955. Nous sommes heureux de relever que l'initiative de la convocation de cette conférence a été prise par le Gouvernement des Etats-Unis.

127. On sait que les savants soviétiques ont participé très activement à cette conférence, et qu'ils y ont exposé, dans plus de 100 mémoires, les expériences faites dans l'Union soviétique pour employer l'énergie atomique dans les domaines de la technique, de la biologie, de la médecine et de l'agriculture. Les savants soviétiques ont également présenté un rapport sur le fonctionnement de la première usine d'électricité atomique du monde qui a été construite dans l'URSS. De nombreux représentants de pays étrangers ont été à même de visiter cette centrale électrique.

128. Il ne fait aucun doute que la Conférence scientifique qui s'est tenue à Genève a apporté une contribution précieuse à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Pour sa part, l'Union soviétique entend coopérer dans une mesure toujours plus large avec les

autres pays pour développer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous espérons aussi que l'initiative prise par cette conférence sera poursuivie grâce à des réunions analogues qui se tiendraient régulièrement — tous les ans si possible — et grouperaient des savants de tous les pays, non seulement des spécialistes de l'énergie atomique, mais aussi d'autres travailleurs de la science et de la technique.

129. Ainsi donc plusieurs événements, et en particulier la réunion des chefs de gouvernement à Genève, ont reflété, ces derniers temps, les profonds changements qui se produisent actuellement dans la situation internationale. Cela ne signifie pas que les difficultés appartiennent au passé. Il nous faudra encore surmonter de nombreux préjugés et de nombreux obstacles dans notre marche en avant. C'est ainsi, par exemple, qu'on continue de parler de ce qu'on appelle les "satellites". Mais ceux qui veulent appliquer ce terme aux peuples de l'Europe orientale ne font qu'étendre leurs conceptions habituelles à des pays où elles sont tout à fait déplacées. Ces pays ont prouvé dans les faits que leurs relations avec les autres Etats ne peuvent se développer normalement que si elles sont fondées sur le respect des principes de la souveraineté nationale et de l'amitié entre les peuples.

130. Nous devons lutter sans relâche pour créer des conditions qui permettent aux hommes d'être sûrs du lendemain. Le succès des efforts déployés dans la lutte pour la paix dépendra de la mesure dans laquelle on tirera parti de ces possibilités et dans laquelle on s'attachera, non pas à créer ou à renforcer tel ou tel groupement militaire, mais à résoudre les problèmes internationaux qui sont encore en suspens. De cela dépendra également le succès de l'Organisation des Nations Unies dans sa noble tâche, qui est d'assurer aux peuples du monde une sécurité véritable.

131. Dans les conditions actuelles, nous devons reconnaître que notre tâche essentielle est de mettre fin à la course aux armements. On sait que la course aux armements a pris, ces dernières années surtout, des proportions inouïes. La production des armements dits de type classique augmente sans cesse. De même, on produit des quantités toujours plus importantes d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, et celles-ci, par surcroît, deviennent plus destructrices et plus dangereuses de jour en jour. Les dépenses militaires des Etats ont atteint des chiffres sans précédent, et ces charges pèsent de tout leur poids sur le peuple des travailleurs, sur les ouvriers, les paysans, les employés et les petits propriétaires. On se prépare à la guerre, les Etats emploient d'immenses ressources matérielles et humaines, au lieu de les consacrer à des fins constructives, à l'amélioration du bien-être des peuples, à l'assistance dont ont besoin les pays et les territoires économiquement peu développés. Cette situation ne peut se prolonger. Il faut qu'avec toute son autorité l'Organisation des Nations Unies s'élève contre la course aux armements, et qu'elle réclame la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre.

132. Tels sont les buts que visent les propositions concernant la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique et la suppression de la menace d'une nouvelle guerre qui ont été présentées par le Gouvernement de l'Union soviétique au Sous-Comité de la Commission du désarmement, le 10 mai 1955. Le texte de ces propositions de l'Union soviétique a été distri-

bué aujourd'hui à tous les membres de l'Assemblée générale [A/2979].

133. Les nouvelles propositions soviétiques présentées au Sous-Comité de la Commission du désarmement contiennent un programme concret de mesures destinées à atténuer la tension internationale, à rétablir la confiance entre les Etats et à faire cesser la "guerre froide". Elles rappellent la nécessité de mettre fin à la propagande belliciste, comme l'Assemblée générale l'avait décidé, il y a quelques années [résolution 110 (II)]. Il convient de veiller à l'application de cette résolution. Les propositions de l'Union soviétique indiquent également qu'il faut aboutir à un accord sur la liquidation des bases militaires établies en territoire étranger. Faute d'un tel accord, même s'il prévoit seulement une mise en œuvre progressive des mesures nécessaires, on ne peut espérer dissiper effectivement la méfiance qui règne dans les relations entre les Etats. Nos propositions prévoient aussi, et tout naturellement, la suppression de toute espèce de discrimination qui fait obstacle au développement du commerce international, ainsi que l'élargissement des contacts culturels, l'échange de délégations, etc. Vous n'ignorez pas que l'importance de ces questions est désormais admise par tout le monde. Dans les recommandations de l'URSS figurent également certaines recommandations formelles qui tendent à accélérer la solution du problème de l'Allemagne et à régler les questions qui demeurent en suspens dans l'Extrême-Orient.

134. L'essentiel des propositions de l'Union soviétique, ce sont les principes fondamentaux qui pourraient servir de base à une convention internationale sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique.

135. Les nouvelles propositions soviétiques touchant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à hydrogène marquent un progrès important vers le rapprochement des positions adoptées par l'Union soviétique et les puissances occidentales au regard du désarmement. Il convient de souligner que, sur une série de questions importantes, les propositions de l'Union soviétique tiennent compte des considérations que les puissances occidentales avaient fait valoir précédemment devant la Commission du désarmement.

136. C'est ainsi que le Gouvernement de l'Union soviétique a accepté la proposition des puissances occidentales sur la fixation d'un niveau pour les forces armées des cinq puissances, à savoir de 1 million à 1.500.000 hommes pour l'Union soviétique, les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine, et de 650.000 hommes pour la France et le Royaume-Uni. Un accord sur cette question permettrait immédiatement une réduction énorme des dépenses militaires et constituerait un progrès capital vers la cessation de la course aux armements. Le fait que l'Union soviétique ait accepté que les forces armées des cinq grandes puissances soient ramenées au niveau proposé par le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis d'Amérique, enlève toute raison d'être aux objections qu'on soulevait naguère contre l'interdiction de l'arme atomique, en prétendant que cette arme devait compenser la prétendue "infériorité" des puissances occidentales en matière d'armements de type classique, et que l'arme atomique était un moyen de maintenir "l'équilibre" des armements entre l'Ouest et l'Est. La proposition de l'URSS relative au niveau des forces armées tient pleinement compte de la position adoptée par les puis-

sances occidentales à cet égard et nous donne le droit de compter que, de leur côté, ces puissances adopteront, en ce qui concerne l'arme atomique, une position qui permette d'aboutir à un accord.

137. De même, l'Union soviétique a tenu compte de la proposition de la France et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'époque de l'entrée en vigueur de l'interdiction totale de l'emploi de l'arme nucléaire et de l'élimination de cette arme des armements des Etats. La proposition de l'URSS prévoit, comme la proposition franco-britannique, que l'interdiction totale de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène entrera en vigueur une fois effectuée la réduction des armements de type classique et des forces armées dans la proportion de 75 pour 100 de la réduction globale. D'autre part, ces armes seront éliminées des armements des Etats et elles seront détruites en même temps que seront effectués les derniers 25 pour 100 des réductions prévues en ce qui concerne les armements de type classique et les forces armées.

138. L'Union soviétique, qui attache une très grande importance à l'organisation d'un contrôle de l'exécution des mesures de désarmement, prévoit dans ses propositions que l'organe de contrôle sera doté de larges droits et pouvoirs. La proposition soviétique tendant à établir, selon le principe de la réciprocité, des postes de contrôle, sur le territoire des Etats intéressés — aux nœuds ferroviaires, sur les grandes routes, sur les aérodromes et dans les principaux ports de mer — crée les conditions nécessaires à l'institution d'un contrôle efficace, et elle est particulièrement importante pour prévenir toute attaque par surprise d'un Etat contre un autre. Nul n'ignore que la guerre moderne exige la concentration et le déploiement de forces militaires importantes sur terre, sur mer et dans les airs. La proposition tendant à établir des postes de contrôle subordonnés à un organe de contrôle international prévoit les mesures nécessaires pour avertir de toute concentration de ce genre et permet ainsi de prévenir toute attaque brusquée. L'établissement le long des lignes de chemin de fer, sur les grandes routes, aux aérodromes et dans les ports maritimes, de postes de contrôle chargés d'observer les déplacements et les regroupements de forces armées aurait un effet des plus favorables sur le renforcement de la confiance entre les Etats et contribuerait par là même à la réduction de la tension internationale.

139. Les propositions de l'Union soviétique en date du 10 mai 1955 ouvrent ainsi la voie à la solution du problème extrêmement complexe que pose le contrôle international de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique. En même temps, le Gouvernement de l'Union soviétique s'est déclaré disposé à étudier avec toute l'attention voulue d'autres propositions relatives à cette question capitale.

140. Je dois mentionner, à ce sujet, la proposition bien connue que le président Eisenhower a faite, à la Conférence de Genève, touchant l'échange de renseignements militaires et les photographies aériennes. Il convient de reconnaître l'importance de ces propositions. Nous y voyons un désir sincère de contribuer à la solution de l'important problème du contrôle international et de l'inspection internationale. C'est dans ce même esprit que nous étudions cette proposition et ses divers aspects. Il est naturel que nous nous demandions dans quelle mesure cette proposition peut contribuer à la réduction des armements et à la solution du problème de l'interdiction de l'arme atomique,

c'est-à-dire dans quelle mesure elle nous permet de nous acquitter de notre tâche principale, qui est de mettre fin à la course aux armements et d'alléger les lourdes charges qui pèsent sur les populations par suite du gonflement des budgets de guerre et des préparatifs militaires de tout genre. Il est parfaitement évident que les peuples comptent que la discussion du problème du désarmement donnera des résultats propres à consolider la paix, à éliminer la menace d'une nouvelle guerre et à alléger les charges que la course aux armements impose aux populations.

141. Dans cet ordre d'idées, on ne peut passer sous silence le discours que le chef de la délégation des Etats-Unis a prononcé hier. Selon M. Dulles, "la limitation des armements devient pratiquement impossible" (518ème séance, par. 74). Une telle déclaration remet en question tout le travail de la Commission du désarmement instituée par l'Assemblée générale.

142. A la Conférence de Genève, le Président du Conseil de la France, M. Faure, a présenté une proposition tendant à réduire les budgets militaires et à créer un fonds spécial pour venir en aide aux pays économiquement sous-développés, grâce aux économies réalisées sur les budgets militaires. Le Gouvernement de l'Union soviétique examine cette proposition avec toute l'attention qu'elle mérite. Il nous semble que les ressources obtenues grâce à une réduction des budgets militaires pourraient servir tant à diminuer les charges fiscales qui pèsent sur les populations dans divers Etats qu'à apporter une aide aux pays économiquement sous-développés.

143. Considérant que toute mesure que les Etats pourraient adopter pour mettre fin à la course aux armements et pour réduire le volume des armements contribuerait grandement à atténuer encore la tension internationale et à renforcer la confiance entre les Etats, le Gouvernement de l'Union soviétique a décidé de réduire de 640.000 hommes, avant le 15 décembre 1955, l'effectif de ses forces armées. Il ne s'agit plus d'un vœu ni d'un projet, mais d'un commencement d'exécution, en ce qui concerne l'Union soviétique, de la tâche de réduction substantielle des armements et des forces armées. La délégation soviétique exprime l'espoir que les autres puissances qui disposent de forces armées considérables feront à leur tour preuve de bonne volonté et adopteront des mesures en vue de réduire leurs forces armées, sans attendre qu'on aboutisse à un accord sur la conclusion d'une convention internationale dans ce domaine.

144. Nul n'ignore, d'autre part, que l'existence de bases militaires en territoire étranger constitue l'une des principales causes de la tension internationale.

145. Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle ne possédait, jusqu'à ces derniers temps, que deux bases militaires hors de ses frontières. L'une de ces bases était située en Extrême-Orient, à Port-Arthur; elle était administrée conjointement par l'Union soviétique et la République populaire de Chine. A la fin de l'an dernier, l'Union soviétique a pris l'initiative de conclure, avec la République populaire de Chine, un accord aux termes duquel cette base militaire commune aux deux pays devait être restituée en toute propriété à la République populaire de Chine. Cet accord a été exécuté au printemps de 1955. A l'heure actuelle, l'Union soviétique ne possède plus en Extrême-Orient aucune base militaire en dehors de son territoire. L'autre base militaire de l'Union soviétique se trouvait sur le territoire de la Finlande, dans la région

de Porkkala-Udd. Cette base avait été établie en vertu du traité de paix qui est entré en vigueur en 1947 pour une période de 50 ans. Conformément à l'accord qui vient d'être conclu entre l'Union soviétique et la Finlande, également sur l'initiative de l'URSS, cette base militaire sera liquidée elle aussi à un très bref délai. Au 1er janvier 1956, toutes les unités militaires soviétiques auront quitté le territoire de Porkkala-Udd et ce territoire sera remis à l'entière disposition de la Finlande.

146. Ainsi, sur les deux bases militaires que l'Union soviétique possédait, hors de ses frontières, en vertu de traités, l'une a été liquidée il y a quelques mois et l'autre le sera au cours de cette année. L'Union soviétique n'aura aucune base militaire sur le territoire d'autres Etats. Le Gouvernement soviétique a pris ces mesures en vue d'améliorer encore les relations internationales et de raffermir davantage la confiance entre les Etats. Là encore, le Gouvernement soviétique est passé des paroles aux actes. Cela nous permet d'inviter les gouvernements d'autres Etats, et en particulier ceux qui ont de nombreuses bases militaires en territoire étranger, à procéder eux aussi à la liquidation de ces bases. On ne saurait douter que cette mesure contribuerait beaucoup à arrêter la course aux armements, à renforcer la confiance entre les Etats et à mettre fin à la "guerre froide".

147. Désirant assurer le maintien de la paix générale, le Gouvernement soviétique a toujours attaché la plus grande importance à l'établissement de la sécurité en Europe. L'histoire nous enseigne que les guerres les plus dévastatrices, et notamment la première et la deuxième guerre mondiale, ont commencé en Europe. Cela signifie que la sauvegarde de la paix en Europe aurait une portée décisive pour le maintien de la paix générale. C'est pour cette raison que le Gouvernement soviétique a rappelé la nécessité de créer un système efficace de sécurité en Europe, et qu'il a saisi les Etats intéressés d'une proposition à cet effet. Cette proposition prévoit la création en Europe, avec la participation des Etats-Unis d'Amérique, d'un système de sécurité collective fondé sur les efforts conjugués de tous les Etats européens, quel que soit leur régime social ou politique. Il va sans dire que l'Union soviétique est disposée à examiner toutes autres propositions qui viseraient à garantir la sécurité en Europe.

148. Pour faciliter l'entente nécessaire sur cette question, le Gouvernement soviétique a présenté à la Conférence de Genève une proposition d'après laquelle le système européen de sécurité collective serait constitué en deux étapes.

149. Pendant une première période, les Etats membres du système européen de sécurité resteraient liés par les engagements découlant des traités et accords conclus au cours de la formation de groupements politiques et militaires. Toutefois, ils prendraient l'engagement de ne pas recourir à la force armée et de régler par des moyens pacifiques tous les différends qui pourraient surgir entre eux. On voit aisément qu'un tel engagement, assumé par les Etats parties à ce système de sécurité, contribuerait à empêcher qu'il ne se crée en Europe une situation qui pourrait constituer une menace à la paix.

150. Pendant la deuxième étape, les Etats assumeraient pleinement les engagements découlant du système de sécurité collective en Europe. En même temps, le Traité de l'Atlantique nord et les Accords de Paris,

de même que le Traité de Varsovie conclu entre huit Etats en réponse aux Accords de Paris, seraient annulés. Nous proposons également de prévoir, dans le traité, des consultations entre les membres du système de sécurité collective chaque fois que, de l'avis de l'un d'eux, il y aurait une menace d'attaque armée en Europe contre un ou plusieurs Etats parties au traité, ces consultations devant permettre de prendre les mesures propres à écarter une telle menace. D'après cette proposition, toute attaque armée dirigée contre un ou plusieurs Etats signataires par un Etat ou un groupe d'Etats sera considérée comme une attaque contre tous les Etats participants.

151. La proposition tendant à créer le système européen de sécurité non pas immédiatement mais en deux étapes s'explique par l'existence de groupements militaires en Europe. Cette proposition cherche à surmonter les difficultés qui s'opposent actuellement à un accord sur l'importante question de la sécurité européenne, question qui préoccupe profondément tous les peuples d'Europe et d'ailleurs. En vertu de cette proposition, un système européen de sécurité serait aménagé au cours d'une période déterminée et permettrait, au cours de la deuxième étape, de supprimer les groupements militaires qui existent actuellement en Europe; la sauvegarde de la paix et de la sécurité de toute l'Europe deviendrait alors la tâche commune de tous les peuples européens.

152. Le Gouvernement soviétique a suivi avec la plus grande attention les considérations que les membres de la Conférence de Genève ont émises sur la question de la sécurité européenne, et en particulier les idées développées par le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Eden, lesquelles sont actuellement examinées par la Commission du désarmement. Le Gouvernement soviétique espère qu'en s'inspirant de ses propres propositions touchant la question de la sécurité européenne, ainsi que de toutes les propositions constructives présentées par les autres membres de la Conférence de Genève, on parviendra à résoudre ce problème important, conformément aux intérêts essentiels de tous les peuples européens.

153. La conclusion d'un accord sur cette question changerait radicalement la situation qui existe en Europe, situation qui n'a cessé de s'aggraver pendant ces dernières années. Un facteur important de l'aggravation de la situation en Europe a été, cette année, la conclusion des Accords de Paris, qui prévoient la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et son entrée dans les blocs militaires de certains Etats occidentaux, ce qui a suscité de graves obstacles au rétablissement de l'unité allemande.

154. La formation d'un système européen de sécurité contribuerait aussi à créer des conditions plus propices au règlement du problème allemand, y compris la question de l'unification de l'Allemagne; en effet, la solution de ce problème ne peut être séparée de l'établissement d'un système européen de sécurité, ni de la question de savoir si l'Europe redeviendra un foyer virtuel de guerre ou si elle constituera un bastion de la paix et de la sécurité des peuples.

155. On sait que, le 13 septembre 1955 — il y a 10 jours à peine — l'Union soviétique a conclu avec la République fédérale d'Allemagne (Allemagne occidentale) un accord établissant des relations diplomatiques normales. Désormais, l'Union soviétique aura des rapports, diplomatiques et autres, non seulement avec la République démocratique d'Allemagne, mais

aussi avec la République fédérale d'Allemagne. C'est là une contribution à la normalisation des relations entre les Etats de toute l'Europe. Par conséquent, la normalisation des rapports qui a été réalisée entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne aidera à améliorer encore les relations entre le peuple soviétique et le peuple allemand, et servira à consolider la paix en Europe. A ce propos, il importe de mentionner également les nouveaux accords qui ont été conclus récemment, à Moscou, entre l'Union soviétique et la République démocratique d'Allemagne. Ces accords visent à développer encore, entre l'Union soviétique et la République d'Allemagne, la collaboration étroite et les liens amicaux qu'elles ont établis et qui reposent sur l'égalité des droits, le respect mutuel des souverainetés et la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque Etat.

156. Quant au problème allemand dans son ensemble, il ressort de tout ce que je viens de dire que, dans les conditions actuelles, ce problème pourra être résolu grâce à l'établissement d'un système européen de sécurité.

157. La situation en Asie et en Extrême-Orient ne peut manquer d'attirer l'attention de l'Assemblée générale. Parmi les questions internationales qui doivent être résolues, les problèmes de l'Asie et de l'Extrême-Orient présentent un caractère d'urgence tout particulier.

158. A cet égard, il est indispensable de mettre avant tout l'accent sur la question de Taïwan. Ce territoire, qui est chinois depuis un temps immémorial, n'est toujours pas réuni à la République populaire de Chine; c'est là un obstacle sérieux au rétablissement d'une situation normale en Extrême-Orient. Il n'est nullement nécessaire de s'étendre longuement sur les causes de la situation qui s'est créée dans la région de Taïwan; ces causes sont bien connues de tous. Aux yeux de tout observateur impartial, il n'y a qu'une conclusion possible: il faut écarter les obstacles qui empêchent la réunion de Taïwan et des autres îles du littoral chinois à la République populaire de Chine, et plus tôt cela sera fait, mieux cela vaudra.

159. Nous accordons tous, j'en suis sûr, une grande importance aux pourparlers qui ont lieu à Genève, sur l'initiative de la République populaire de Chine, entre ce gouvernement et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Espérons que ces négociations contribueront à la normalisation des rapports entre ces deux pays.

160. Il a déjà été question ici de la nécessité de résoudre sans tarder la question du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons aussi entendu des arguments peu convaincants contre cette mesure. Ceux qui s'y opposent sont justement ceux qui voudraient voir la Chine telle qu'elle était autrefois, à une époque où certains milieux étrangers y faisaient la loi. Mais, à cette époque, le peuple chinois n'était pas le maître chez lui, il vivait sous le joug. Il est temps de reconnaître que cette époque est révolue à jamais, ce dont tous les partisans de liberté et d'indépendance nationale ne peuvent que se réjouir.

161. Il est significatif que la Chine n'ait pris librement son essor et ne se soit engagée dans la voie large et radieuse du progrès que lorsque le grand peuple chinois a pris pour guide le parti communiste chinois. Ce fait, toute autre considération mise à part, éclaire

utilement un problème dont il a été question ici, le problème du communisme. Mais si l'on continue à s'opposer, pour cette raison précise, à la réintégration de la République populaire de Chine dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies, l'autorité et l'œuvre si nécessaire de l'Organisation en souffriront.

162. Nous ne pouvons oublier non plus que si la guerre de Corée est terminée, la question de Corée est encore loin d'être résolue. Cela signifie que les Etats intéressés doivent s'efforcer activement d'arriver à un règlement pacifique définitif de la question de Corée. Dans les circonstances actuelles, l'établissement et le développement de relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, et un rapprochement entre ces deux Etats, qui conduirait à un accord sur la réunification de la Corée, seraient d'une importance primordiale pour le règlement de cette question. Il convient de faire observer que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a déjà présenté plus d'une fois des propositions concrètes en vue de l'établissement de relations commerciales et culturelles entre le nord et le sud de la Corée. Malheureusement, le Gouvernement de la Corée du Sud, qui ne se cache pas de préparer des actes d'agression contre la République populaire démocratique de Corée, est d'un avis tout différent. Il va de soi que cette attitude du Gouvernement de la Corée du Sud ne peut que constituer un obstacle sérieux à tout règlement de la question de Corée, et nous ne pouvons le passer sous silence.

163. La question de la situation en Indochine attend également une solution définitive. Les accords de Genève sur le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge, qui ont conduit à l'arrêt des hostilités en Indochine, ont ouvert la voie à un règlement de la situation dans cette région, sur la base de la reconnaissance des droits nationaux légitimes des peuples de l'Indochine ainsi que de leur droit incontestable à une existence libre et indépendante. Les dispositions fondamentales des accords de Genève sur le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge sont appliquées dans l'ensemble, non sans quelques retards. Cependant, il faut bien dire que tout n'a pas été fait, loin de là, pour résoudre avec succès les graves problèmes politiques qui découlent de ces accords. Comme chacun sait, les consultations prévues dans les accords de Genève en vue de l'organisation d'élections générales au Viet-Nam n'ont pas encore commencé. L'attitude des autorités du Viet-Nam du Sud, qui évitent d'appliquer les accords de Genève et s'opposent jusqu'à présent à ces consultations, constitue manifestement un obstacle à cette mesure.

164. Nous avons le droit de compter que les mesures nécessaires seront prises pour assurer l'exécution des accords de Genève relatifs à l'Indochine et qu'on ne tolérera pas les agissements de ceux qui voudraient saboter les consultations entre les représentants des autorités du Viet-Nam du Nord et celles du Viet-Nam du Sud. C'est là une chose nécessaire si l'on veut que les élections générales soient organisées dans tout le Viet-Nam dans les délais prévus, ce qui permettra d'unifier le pays en rétablissant l'unité nationale du Viet-Nam.

165. Il va de soi que ce que je viens de dire sur la situation en Asie et en Extrême-Orient n'épuise pas la liste des problèmes qui préoccupent les peuples de cette région. Il y a de nombreux autres problèmes importants qui ont trait au maintien de la paix dans cette région et sont liés à la lutte que les peuples

de l'Asie mènent pour leur sécurité et leur indépendance nationale.

166. Ces problèmes ont été examinés à la Conférence de Bandoung, à laquelle ont pris part 29 Etats de l'Asie et de l'Afrique, et où des Etats tels que la République populaire de Chine, l'Inde et l'Indonésie ont joué un rôle particulièrement important. La Conférence de Bandoung constitue un fait historique capital qui montre quel grand mouvement entraîne les peuples de l'Orient qui luttent pour leur indépendance nationale, pour la paix et la liberté. A cette conférence ont pris part des pays dotés de régimes politiques et sociaux différents. Bien que certains des Etats représentés à la Conférence se soient déjà laissé entraîner dans certains groupements militaires étrangers à leurs intérêts nationaux, la Conférence de Bandoung a adopté à l'unanimité des résolutions d'une grande importance politique pour la consolidation de la paix mondiale et l'extension du mouvement de libération nationale des peuples coloniaux et dépendants.

167. Depuis que l'Inde a accédé à l'indépendance et a pris rang parmi les peuples libres, l'importance de cette république en tant que soutien de la paix ne cesse de grandir. L'Inde déploie une activité importante et sans cesse croissante dans tous les domaines qui présentent un grand intérêt pour les peuples de l'Asie. De l'avis de la délégation soviétique, la déclaration qu'a faite, le 19 juillet 1955, M. Nehru, premier ministre de l'Inde, sur la nécessité de réunir une conférence du genre de celle de Genève en vue d'examiner les problèmes de l'Asie et de l'Extrême-Orient, mérite d'être étudiée avec soin. On sait que le Premier Ministre de la Birmanie, U Nu, et de nombreuses autres personnalités politiques des pays de l'Asie ont appuyé cette proposition.

168. Il y a lieu de mentionner également l'importance particulière de la déclaration qu'a faite le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai, à une récente session du Congrès des représentants du peuple de toute la Chine, déclaration dans laquelle il a appuyé la réunion d'une telle conférence pour l'examen des problèmes de l'Asie et de l'Extrême-Orient, en exprimant l'espoir que les pays de l'Asie et de l'océan Pacifique, y compris les Etats-Unis, s'entendent pour conclure un pacte de paix collective dans cette région. La conclusion d'un tel pacte intéresse tout particulièrement les peuples de l'Asie, à un moment où des blocs militaires, tels que l'Organisation du Traité de défense collective de l'Asie du Sud-Est, constituent une menace directe à la sécurité des peuples de l'Asie et de l'Extrême-Orient et mettent en danger leur indépendance nationale. Le règlement des problèmes d'Asie et d'Extrême-Orient qui demeurent en suspens aurait une influence très favorable sur l'ensemble de la situation internationale.

169. Dans les conditions actuelles, l'Organisation des Nations Unies a tout particulièrement le devoir de travailler à atténuer encore la tension dans les relations internationales. Elle peut et elle doit faire usage de tous les moyens en son pouvoir pour faciliter l'entente mutuelle et une meilleure collaboration entre les Etats. Le préambule de la Charte des Nations Unies porte que les peuples des Nations Unies sont "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Lors de l'adoption de la Charte, on a tenu

compte du fait que les Nations Unies comprennent des Etats dotés de régimes sociaux différents et que l'organisation internationale devrait contribuer au développement de la coopération entre ces Etats et à leur coexistence pacifique.

170. Les événements de ces 10 dernières années confirment pleinement la vitalité des principes de progrès sur lesquels repose la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Ces principes répondent aux intérêts de la liberté et de l'indépendance nationale des peuples. En même temps, ils servent la cause du renforcement de la paix et de la coopération internationales. Si grandes qu'aient pu être les insuffisances qui sont apparues dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, la valeur des buts et des principes de cette organisation est reconnue par tous les peuples épris de paix, de liberté et de progrès.

171. Pendant la présente session, l'Assemblée générale doit discuter de la réunion d'une conférence générale des Membres de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'une révision de la Charte.

172. L'Union soviétique s'en tient à l'opinion qu'il n'y a pas lieu de reviser la Charte des Nations Unies. Sous sa forme actuelle, la Charte répond pleinement aux exigences du renforcement de la paix mondiale et du développement de la coopération internationale dans les domaines politique, économique et autres. Une révision de la Charte qui se proposerait d'en modifier les dispositions fondamentales, loin de raffermir la confiance dans les relations mutuelles entre les Etats, nous écarterait au contraire de ce but.

173. Nous savons tous combien l'élaboration de la Charte des Nations Unies a été une tâche ardue et complexe. A cet égard, nous devons rappeler la part éminente que Franklin Roosevelt, alors Président des Etats-Unis, a prise dans la création de l'Organisation des Nations Unies. Lors de l'élaboration de la Charte des Nations Unies, en particulier à la Conférence de San-Francisco tenue en 1945, il fallut déployer de grands efforts pour établir un texte qui répondit à la tâche fondamentale du maintien de la paix entre les peuples et qui fût en même temps acceptable pour tous les Etats Membres de l'Organisation, si différents que fussent leurs régimes politiques et sociaux. Une étude objective de la situation ne peut que mener à cette conclusion: une entente sur les différentes dispositions de la Charte qui, de l'avis de certains Etats, doivent être modifiées, serait loin d'être plus facile à l'heure actuelle, et serait peut-être même plus difficile qu'elle ne l'était il y a 10 ans. Si, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, la situation internationale est loin d'avoir toujours pris une tournure conforme aux buts et aux principes de la Charte, ce n'est pas la faute de la Charte. Si les Membres de l'Organisation désirent sincèrement renforcer la coopération internationale et garantir la sécurité des peuples, la Charte, dans sa forme actuelle, répond pleinement à toutes les exigences.

174. Pour ces raisons, le Gouvernement de l'Union soviétique ne juge pas opportun de convoquer une conférence générale en vue de reviser la Charte. Il s'agit, non pas de briser la Charte, mais de réaliser entre les Etats, et particulièrement entre les membres permanents du Conseil de sécurité, une convergence des efforts. Cela est indispensable si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies réussisse vraiment à maintenir et à consolider la paix. Le Gouvernement soviétique croit devoir déclarer nettement ceci: il est

indispensable, conformément à la Charte, de réaffirmer le rôle du Conseil de sécurité au sein de l'Organisation des Nations Unies. En effet, depuis quelque temps, cet organe est loin de fonctionner pleinement; plus d'une fois, dans le passé, il a été tenu à l'écart, alors qu'il lui incombait précisément d'examiner les importants problèmes qui intéressaient le maintien de la paix.

175. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies devienne une organisation internationale qui, loin d'encourager ou de considérer avec indifférence les diverses tentatives faites pour réunir les Etats en groupements militaires opposés, travaille activement à développer dans tous les domaines la coopération et les contacts entre les Etats de l'ouest et de l'est, et contribue ainsi à consolider effectivement la paix et la sécurité internationales.

176. En ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, nous trouvons devant une situation très peu satisfaisante. Malgré leur désir de faire partie de l'Organisation et bien qu'ils remplissent les conditions requises des Etats Membres, toute une série d'Etats d'Europe, d'Asie et d'Afrique sont toujours en dehors de notre organisation internationale et ne participent pas à ses travaux. Ce qui fait obstacle à cette participation, c'est la discrimination dont certains Etats continuent à faire l'objet ici. Il faut mettre un terme à cette injustice.

177. L'Union soviétique est en faveur d'un règlement immédiat de la question de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation de l'URSS se déclare prête à appuyer l'admission simultanée des 16 Etats qui ont présenté une demande à cet effet. Nous sommes convaincus que cette façon de régler la question de l'admission de nouveaux Membres est entièrement conforme aux intérêts de l'Organisation. En donnant une solution positive au problème de l'admission des 16 nouveaux Etats, nous répondrons aux demandes légitimes de ces Etats et nous consoliderons la paix.

178. Nous avons tous vu avec quelle satisfaction les peuples du monde ont accueilli la détente qui s'est manifestée dans les relations internationales. Les événements de ces derniers temps, et particulièrement la Conférence des chefs de gouvernement, tenue à Genève, ainsi que la première conférence que les pays d'Asie et d'Afrique ont tenue à Bandoung, ouvrent d'immenses possibilités dans ce sens. L'Organisation des Nations Unies a le devoir impérieux de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à développer la collaboration internationale dans tous les domaines: politique, économique, culturel et scientifique.

179. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui encore, il s'élève des voix pour demander que la "guerre froide" continue. Aujourd'hui encore, certains milieux qui ne songent qu'à servir leurs intérêts égoïstes et leurs fins agressives, continuent à ourdir des plans visant à créer et à élargir les groupements militaires dans les diverses parties du globe. Ces milieux préconisent une politique de menaces et de pression à l'égard d'autres Etats, et s'opposent par tous les moyens à la réduction des budgets militaires, des commandes de matériel de guerre et des préparatifs militaires. Ils cherchent même à faire croire que la Conférence de Genève et ses résultats auraient été le fruit d'une pareille politique. Cependant, comme on dit, rien ne vaut les faits. Or les faits montrent que ce n'est pas

en brandissant des armes et en proférant des menaces que l'on a obtenu l'heureuse issue de la Conférence de Genève. Le succès de cette conférence a été dû au désir de paix des peuples et à la volonté, commune à tous les participants, de chercher une méthode nouvelle et plus souple pour régler les problèmes internationaux en suspens. Ce qui a caractérisé la Conférence de Genève, c'est qu'on y a pris conscience de la nécessité de régler les problèmes internationaux urgents, et de trouver pour les résoudre des méthodes qui, loin d'enflammer la "guerre froide", conduiraient à renforcer la confiance entre les pays, et notamment dans les relations entre les dirigeants de ces pays. C'est à cela qu'il faut attribuer les résultats positifs de la Conférence.

180. C'est précisément cette voie que nous devons suivre dans l'avenir, si nous voulons réaliser d'autres progrès dans les négociations qui doivent bientôt avoir lieu entre les puissances sur les problèmes en suspens, ainsi que dans l'examen des questions dont l'Organisation des Nations Unies est actuellement saisie et qui revêtent une grande importance pour la paix. C'est ainsi seulement que nous pourrions satisfaire les aspirations des peuples qui ont soif de paix et de tranquillité.

181. Pour conclure, la délégation de l'Union soviétique présente à l'Assemblée générale le projet de résolution suivant [A/2981] intitulé "Mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la collaboration internationale":

"L'Assemblée générale"

"Prend acte avec satisfaction des efforts déployés par les Etats, notamment ces derniers temps, en vue de réduire la tension internationale, de renforcer la confiance mutuelle et de développer la collaboration entre les peuples; présentent une importance particulière, à cet égard, la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, tenue à Genève, la Conférence des pays d'Asie et d'Afrique, tenue à Bandoung, ainsi que le développement des contacts entre les dirigeants des Etats;

"Invite les gouvernements à poursuivre ces efforts dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité générales, en cherchant à améliorer encore les relations et à consolider la confiance entre les Etats;

"Attache une importance particulière à l'examen des propositions des Etats tendant à arrêter la course aux armements et à résoudre, par voie de négociations, les problèmes internationaux en suspens: les propositions du Gouvernement soviétique en date des 10 mai et 21 juillet derniers, relatives à la réduction des armements, à l'interdiction de l'arme atomique et à l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre; la proposition des Etats-Unis d'Amérique relative à un plan général pour la mise en oeuvre des propositions de désarmement, présentée le 21 juillet dernier par le Président des Etats-Unis; la proposition du Royaume Uni et la proposition de la France, qui ont été présentées à Genève, ainsi que les propositions pertinentes d'autres Etats;

"Examinera ces propositions, ainsi que d'autres propositions éventuelles, en se proposant pour tâches principales d'éliminer la menace d'une nouvelle guerre, d'assurer la sécurité et la confiance dans l'avenir, et de créer des conditions qui permettent aux peuples du monde entier de mener une vie tranquille et paisible."

182. La délégation de l'URSS exprime l'espoir que ce projet de résolution recueillera l'appui des autres Membres de l'Assemblée générale et que, dans l'ensemble, la présente session sera fructueuse et inspirée du désir d'améliorer la collaboration internationale et

de consolider la paix générale et la sécurité internationale.

La séance est levée à 13 h. 30.